

Bastide

GROUPE



Bastide
GROUPE
SIÈGE SOCIAL

**Déclaration de Performance
Extra-Financière - DPEF**
Exercice au 30 Juin 2024



1. *Introduction*
2. *Modèle d'affaires*
3. *Démarche RSE*
4. *Définition des enjeux*
5. *Risques, opportunités, actions réalisées, résultats et perspectives par enjeu*
6. *Bilan Carbone*
7. *Taxonomie verte*
8. *Autres engagements du groupe*
9. *Conclusions*
10. *Note méthodologique*
11. *Attestation de vérification Exercice clos le 30 juin 2024*

1. Introduction

Cette déclaration de performance extra-financière (DPEF) vise à fournir une vision transparente de la performance du groupe Bastide dans des domaines clés non financiers, notamment l'impact environnemental, les politiques sociales et la gouvernance. Ce rapport évalue la conformité aux normes et engagements en matière de durabilité et de responsabilité sociale, en mettant en avant la contribution positive du groupe Bastide à la société et à son environnement.

Les principales normes encadrant ce rapport incluent la Directive Européenne sur le Reporting Non Financier (NFRD), qui impose aux grandes entreprises de divulguer des informations sur les questions environnementales, sociales et les droits humains, tout en intégrant les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, garantissant que les actions de Bastide soutiennent les objectifs mondiaux de durabilité.

L'objectif de ce rapport est d'offrir aux investisseurs, partenaires et parties prenantes une vision claire des efforts du groupe Bastide en matière de durabilité et de responsabilité sociale. Il permet également d'évaluer les risques environnementaux et sociaux, tout en identifiant les opportunités liées à une approche responsable.

En parallèle, au travers de ce rapport, le groupe Bastide souhaite présenter l'ensemble de ses initiatives passées et à venir sur des thématiques qui viendraient s'inscrire hors du cadre réglementaire et sur lesquelles des ressources sont allouées chaque année. Ces ressources sont destinées à intervenir sur les trois piliers fondamentaux qui ont été identifiés par le groupe.

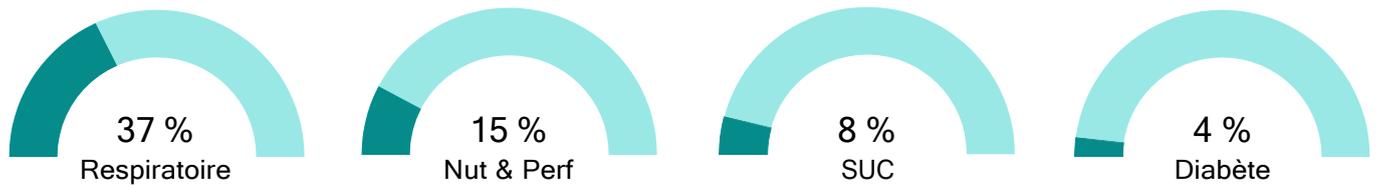
Ainsi, le groupe Bastide démontre sa capacité à s'adapter aux attentes croissantes de la société et aux cadres réglementaires, en plaçant la transparence et la durabilité au cœur de son modèle d'entreprise.

2. Modèle d'affaires

Bastide Le Confort Médical est l'entreprise pionnière dans le secteur de la vente et de la location d'équipements médicaux, spécialisée dans la fourniture de solutions aux particuliers et aux professionnels de la santé. Ses activités sont structurées en deux grandes unités commerciales : la Prestation de Santé à Domicile (PSAD) et le Maintien à Domicile (MAD).



1. La Prestation de Santé à Domicile (PSAD)



Au cours de l'exercice fiscal 2023-2024, l'activité de Prestations de Santé à Domicile (PSAD) a généré un chiffre d'affaires de 339 millions d'euros, représentant environ 64 % des revenus totaux du groupe. À travers cette activité, le groupe déploie son expertise en soins respiratoires, nutrition clinique, perfusion, gestion des plaies, urologie, Stomathérapie et gestion du diabète.

Ces prestations contribuent significativement à l'amélioration de la qualité de vie des patients à domicile, tout en favorisant une réduction de l'empreinte environnementale liée aux hospitalisations prolongées. Le groupe s'engage également à promouvoir des pratiques responsables à travers l'optimisation des parcours de soins, la réduction des déchets médicaux et l'adoption de technologies innovantes, tout en veillant au bien-être de ses collaborateurs et à la formation continue des professionnels de santé impliqués dans ces services.

Les principales activités sont :

Avec une contribution de 199 millions d'euros (37.5 % du total), ce segment fournit des dispositifs et des services essentiels aux patients souffrant de pathologies respiratoires chroniques.

Ce domaine inclut la Ventilation Non Invasive (VNI) pour les patients nécessitant une assistance respiratoire régulière, l'oxygénothérapie pour ceux ayant besoin d'un apport en oxygène supplémentaire, ainsi que le traitement de l'apnée du sommeil, grâce à des dispositifs de Pression Positive Continue (PPC). En outre, les PSAD offrent un suivi personnalisé pour garantir la bonne utilisation de ces équipements à domicile, optimisant ainsi la qualité de vie des patients tout en réduisant les risques d'hospitalisation.

Nutrition et Perfusion : Cette division a atteint un chiffre d'affaires de 80 millions d'euros (15 %), couvrant la fourniture de dispositifs et le soutien pour l'administration de nutriments et de médicaments par voie intraveineuse. Cela inclut la nutrition entérale, destinée aux patients présentant des troubles de la déglutition ou de l'absorption alimentaire, ainsi que la nutrition parentérale, réservée aux cas plus complexes nécessitant un apport de nutriments directement dans le sang. Le service de perfusion assure également l'administration de traitements intraveineux pour diverses pathologies chroniques, telles que des antibiothérapies, des chimiothérapies ou des traitements immunosuppresseurs, tout en garantissant un suivi personnalisé à domicile pour assurer la sécurité et l'efficacité des soins.

Soins d'urologie et Stomathérapie : Avec un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros (7,5 %), cette division se concentre sur l'accompagnement des patients nécessitant des dispositifs spécifiques pour la gestion des fonctions urinaires et les soins post-chirurgicaux. Cela inclut la fourniture de dispositifs de drainage urinaire, tels que les sondes et les poches, pour les patients souffrant d'incontinence ou de rétention urinaire. La Stomathérapie s'adresse aux patients ayant subi des interventions chirurgicales de dérivation (stomie), en assurant un suivi et une gestion des dispositifs, comme les poches de colostomie et d'iléostomie, avec un soutien personnalisé pour garantir leur confort et prévenir les complications liées à ces interventions.

Diabète : Ce segment, plus spécialisé, a généré 21 millions d'euros (4 %), en fournissant des outils de surveillance et de gestion pour les personnes atteintes de diabète. Cela inclut des dispositifs de mesure de la glycémie en continu, des pompes à insuline, ainsi que des solutions numériques pour le suivi à distance des patients. Ces services permettent une meilleure gestion de la maladie, favorisant ainsi l'autonomie des patients et la réduction des complications liées au diabète. Le groupe assure également un accompagnement personnalisé pour l'utilisation de ces technologies, visant à améliorer la qualité de vie des patients et à réduire les hospitalisations évitables.

L'activité PSAD repose essentiellement sur la fourniture de services de soins à domicile et la vente de consommables médicaux adaptés aux pathologies chroniques des patients. Ces services, proposés à la suite de prescriptions médicales spécifiques, sont pris en charge par la Sécurité Sociale française après intervention des professionnels de la santé, tels que les infirmiers et techniciens spécialisés. Les prix des produits et prestations de ce segment sont strictement encadrés par le Comité Économique des Produits de Santé (CEPS) et inscrits sur la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR), garantissant un accès équitable et contrôlé aux soins pour les patients. Ce modèle, fondé sur une réglementation rigoureuse et un remboursement public, permet au groupe de jouer un rôle clé dans l'amélioration de la qualité de vie des patients à domicile, tout en optimisant les coûts des soins de santé.

2. Maintien à Domicile (MAD)



L'activité de Maintien à Domicile (MAD) a contribué à hauteur de 190 millions d'euros aux revenus du groupe en 2023-2024, ce qui représente 36 % du chiffre d'affaires total. Cette unité se consacre à la vente et à la location d'équipements médicaux, destinés à la fois aux établissements de soins pour personnes âgées et aux patients recevant un traitement à domicile.

Les clients de cette unité comprennent des particuliers cherchant des solutions pour les soins à domicile, ainsi que des établissements de soins de longue durée. Le paiement des services et produits est également assuré par la couverture de la Sécurité Sociale, à condition que les produits aient un prix réglementé. Elle se compose de trois principaux domaines :

Collectivités : Avec un chiffre d'affaires de 89 millions d'euros (17 %), cette division fournit des dispositifs et des services aux établissements et structures tels que les maisons de retraite, les centres hospitaliers (CH), les services d'hospitalisation à domicile (HAD), ainsi que les sociétés privées spécialisées dans l'accompagnement à domicile. L'objectif est de garantir un soutien médical approprié aux patients qui, tout en nécessitant des soins, peuvent rester dans leur environnement familial ou en dehors de l'hôpital. En s'appuyant sur des dispositifs médicaux adaptés et une coordination avec ces structures, la division veille à la continuité des soins, favorisant ainsi l'autonomie des patients tout en assurant leur sécurité et leur confort.

Magasins : Ce domaine génère 79 millions d'euros (15 %), gérant la vente directe de produits et équipements à travers un réseau de magasins physiques.

Web : Avec 22 millions d'euros (4 %), la vente en ligne de matériel médical est un canal important pour atteindre les patients préférant faire leurs achats de manière numérique.

Les activités de MAD sont axées sur la vente et la location de produits tels que des lits médicalisés, des dispositifs de mobilité comme les déambulateurs, ainsi que des fournitures essentielles pour les soins à domicile des patients. En outre, cette division propose des solutions adaptées pour les personnes souffrant d'incontinence, des aides au bain et à la déambulation, ainsi que des équipements spécialisés pour les personnes en situation de handicap. Une gamme confort est également disponible, couvrant des produits comme les fauteuils releveurs, destinés à améliorer la qualité de vie des patients en leur offrant à la fois soutien médical et confort quotidien.

3. Démarche RSE

3.1. Organisation de la démarche RSE chez Bastide

Depuis le début de l'année civile 2024, le Groupe Bastide s'est doté d'une Direction ESG dédiée, chargée des enjeux stratégiques et du Reporting en matière d'Environnement, de Société et de Gouvernance. Cette initiative témoigne de l'engagement profond du groupe à inscrire ses activités dans une démarche durable et responsable, intégrant non seulement la performance économique mais aussi les impératifs environnementaux et sociaux des territoires où il intervient.

La création de cette direction vise à renforcer la transparence, à réduire l'empreinte écologique de ses opérations, et à promouvoir des pratiques éthiques et équitables, tout en garantissant un impact positif sur les communautés et les parties prenantes avec lesquelles l'entreprise interagit.

Les questions relatives à la responsabilité sociale des entreprises sont prises en charge pour l'essentiel par la direction et son comité de direction, le comité d'audit et le comité opérationnel RSE, qui sont présentés ci-dessous :

Conseil d'administration

Constitution	<p>Le Conseil d'administration est composé de 6 membres aux compétences reconnues, dont deux tiers sont des administrateurs indépendants et un représentant des salariés siège également au sein du Conseil en tant qu'administrateur.</p> <ul style="list-style-type: none">• Vincent Bastide (Président du Conseil et Directeur Général) : expertise opérationnelle• Kelly Guichard (Membre du Comité des nominations, des rémunérations et des affaires ESG) : expertise médicale• Julie Caredda (Membre du Comité d'audit et des risques) : expertise financière et opérationnelle• Robert Fabrega (Président du Comité d'audit et des risques) : expertise financière• Olivier Mares (Président du Comité des nominations, des rémunérations et des affaires ESG) : expertise médicale et opérationnelle• Caroline Nabonne (Administratrice représentante des salariés) : expertise opérationnelle
Mission	<p>Sa mission principale est de valider les orientations stratégiques proposées par la Direction Générale et de s'assurer de leur bonne mise en œuvre.</p>
Fréquence	<p>Au moins 6 fois par an</p>

Le Président du Conseil d'administration, qui en est le représentant, organise et coordonne les travaux du Conseil ainsi que ceux de ses comités, et en rend compte lors de l'Assemblée Générale. Il veille à la bonne gouvernance de l'entreprise et assure la liaison avec les actionnaires, en concertation avec la Direction Générale.

Le Conseil d'administration peut, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, créer des comités spécialisés pour assister dans certaines tâches spécifiques. Deux comités permanents existent : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité des Nominations, des Rémunérations et des Affaires ESG :

Comité d'Audit et des Risques

Constitution	Robert FABREGA Julie CAREDDA	Président
Mission	La mission du Comité d'Audit et des Risques est principalement de veiller à l'intégrité du processus d'élaboration de l'information financière de l'entreprise, en émettant des recommandations si nécessaire. Il supervise l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que l'audit interne, en lien avec les procédures de traitement de l'information comptable et financière, tout en garantissant son indépendance.	
Fréquence	Au moins 3 fois par an	

Comité des Nominations, des Rémunérations, des Affaires ESG et RSE

Constitution	Kelly GUICHARD Olivier MARES	Présidente
Mission	<p>Le Comité des Nominations, des Rémunérations, des Affaires ESG et RSE a pour mission principale de superviser les aspects relatifs à la gouvernance, à la rémunération des dirigeants, ainsi qu'à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) au sein du groupe.</p> <p>Le Comité des Nominations, des Rémunérations, des Affaires ESG et RSE a pour mission principale de superviser les aspects relatifs à la gouvernance, à la rémunération des dirigeants, ainsi qu'à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) au sein du groupe.</p> <p>Les responsabilités spécifiques du Comité incluent :</p> <p>La supervision de la politique de rémunération : Il émet des avis sur les rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants, y compris les critères pour les parts variables et les stock-options, en intégrant les objectifs RSE.</p> <p>L'évaluation des politiques ESG et des procédures RSE : Le Comité analyse les politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) mises en place, ainsi que les mesures contre la corruption et le blanchiment d'argent.</p> <p>La promotion de la diversité : Il veille à la prise en compte de la mixité au sein des instances dirigeantes et s'assure que les processus de recrutement favorisent la diversité.</p> <p>L'évaluation des pratiques de mécénat, lobbying, dons et sponsoring : Le Comité examine ces aspects pour garantir une politique conforme aux engagements RSE du groupe.</p> <p>La préparation des rapports annuels : Il participe à l'élaboration des sections pertinentes des rapports de gestion annuels, conformément à ses domaines de compétences.</p>	
Fréquence	Au moins 2 fois par an	

Depuis avril 2024, le département ESG du Groupe Bastide a mis en place un Comité opérationnel RSE pour centraliser et coordonner les actions liées à la responsabilité sociétale de l'entreprise. Ce comité rassemble divers acteurs internes déjà impliqués dans la démarche RSE, afin de synchroniser les initiatives liées au développement durable. Lors des réunions, plusieurs sujets sont abordés, tels que la sensibilisation aux impacts environnementaux à travers des projections de courts métrages, des présentations sur les actions internes en matière de durabilité, et des sessions d'information sur les nouvelles obligations réglementaires.

Parallèlement, le groupe poursuit une transformation significative dans le domaine ESG. Au cours de l'exercice 2023-2024, un manque d'homogénéité dans la remontée des informations issues des différentes filiales non couvertes par les fonctions support basées au siège a été identifié. Pour remédier à cette fragmentation, le service ESG est à l'origine de nombreuses initiatives visant à améliorer la collecte et la transparence des données au sein du groupe. Ces efforts renforcent la qualité des informations remontées au siège et visent à accroître la transparence vis-à-vis des parties prenantes, tout en permettant une meilleure prise de décision stratégique et une communication plus claire de nos engagements

Comité Opérationnel RSE

Constitution Permanents

- ESG : William Ruggiero et Dennis Leal (Animateurs)
- Qualité : Maïlys Abadie
- DRH : Soisik Soler
- Juridique : Olivier Pellenc, Christophe Boer
- Transformation : Hind Rhauni
- Achats : Cédric Chemith
- Parc Auto : Guillaume Parmentier, Clarisse Paul
- Communication : Nicolas Poizat, Nicolas Balmelle

Invités

- Olivier Jourdanney,
- Benjamin Ferre,
- Autres en fonction du thème à traiter

Mission

Animation, définition, mise en œuvre et suivi de la stratégie RSE du groupe Bastide afin de promouvoir le développement durable de l'entreprise.

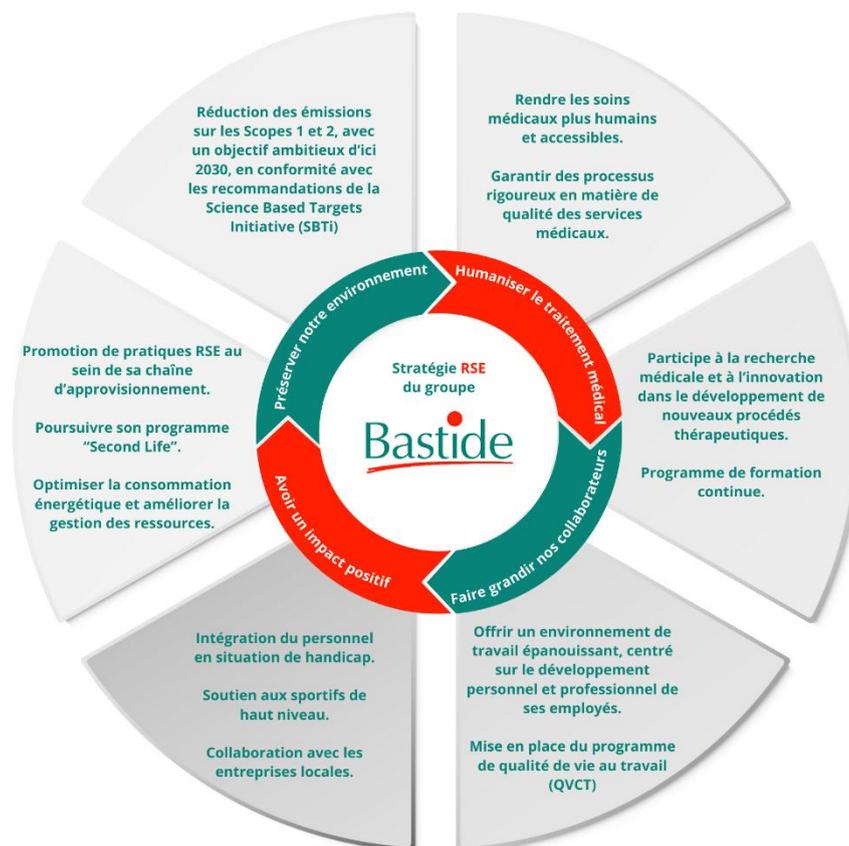
Discussion des questions à aborder dans le rapport de durabilité (actuellement DPEF) et préparation de la CSRD (par exemple, définition des questions matérielles).

Fréquence

Tous les 2 mois

3.2. La stratégie RSE du Groupe Bastide

Le Comité Opérationnel RSE est en train de définir une stratégie de RSE qui aborde les questions ESG les plus importantes. Cette stratégie sera basée sur les aspects matériels identifiés lors de l'Analyse de Double Matérialité. Pour chacun de ces aspects, il sera défini des objectifs mesurables et réalisables, les personnes responsables, les activités concrètes, les indicateurs et les méthodes de contrôle et de suivi.



Humaniser le traitement médical

Le groupe Bastide place la satisfaction des patients au centre de sa stratégie en s'efforçant de rendre les soins médicaux plus humains et accessibles. L'objectif est d'offrir un service de qualité optimale en mettant en avant une approche personnalisée et un accompagnement individualisé. Les équipes de Bastide sont formées de manière continue à travers des programmes dédiés, afin de s'assurer que chaque interaction avec un patient ou un prescripteur réponde aux plus hauts standards de soin et de sécurité.

Le groupe Bastide tire également parti de sa certification ISO 9 001, qui garantit des processus rigoureux en matière de qualité des services médicaux. Cette norme est un gage de conformité aux standards internationaux, assurant à chaque patient un traitement cohérent et de qualité. De plus, Bastide participe activement à la recherche médicale et à l'innovation dans le développement de nouveaux procédés thérapeutiques, avec pour ambition d'améliorer constamment les traitements proposés. À travers ces efforts, Bastide vise à non seulement satisfaire les besoins immédiats des patients, mais aussi à anticiper leurs besoins futurs grâce à l'innovation et à la recherche.

L'approche du groupe ne se limite pas aux soins médicaux immédiats, mais intègre également des actions pour améliorer la qualité de vie des patients à long terme. En fournissant des solutions adaptées et un suivi personnalisé, Bastide met en place un modèle de soins centré sur l'humain, qui favorise une relation de confiance entre les patients, les médecins, et les équipes soignantes.

Faire grandir nos collaborateurs

Le groupe Bastide s'engage à offrir un environnement de travail épanouissant, centré sur le développement personnel et professionnel de ses employés. L'une des priorités majeures du groupe est la rétention des talents, en favorisant des parcours professionnels attractifs et des perspectives d'évolution à long terme. Cela passe par des programmes de formation continue qui permettent aux collaborateurs de se perfectionner et de développer de nouvelles compétences, contribuant ainsi à leur engagement dans l'entreprise.

Pour renforcer cette rétention, le groupe Bastide met en place des politiques de reconnaissance et de promotion interne, offrant des opportunités de progression en fonction des performances et de l'ancienneté. Le groupe cherche à réduire le turnover en instaurant un climat de travail positif, axé sur le bien-être des employés. La mise en place de programmes de qualité de vie au travail (QVCT), ainsi que des initiatives sur la diversité et l'inclusion, permettent de garantir que chaque collaborateur se sente valorisé et soutenu dans son parcours.

Cette approche permet au groupe de fidéliser ses employés, tout en renforçant leur implication dans la mission humaine et médicale qu'ils exercent auprès des patients, créant ainsi une équipe engagée, motivée et prête à relever les défis au service des soins et du développement du groupe.

Avoir un impact local positif

Le groupe Bastide s'engage à avoir un impact positif sur ses parties prenantes, en mettant l'accent sur les communautés locales. Cette approche inclut l'intégration de personnes en situation de handicap à travers sa politique RH, ainsi que la création d'opportunités d'emploi local. En plus de son engagement social, le groupe développe le soutien aux sportifs de haut niveau, en leur fournissant des solutions de suivi médical et de rééducation adaptées, renforçant ainsi son rôle dans la promotion de la santé à travers le sport.

Le groupe Bastide privilégie également les collaborations avec des entreprises locales et promeut des pratiques RSE au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Cette démarche vise à garantir un impact économique et environnemental positif à l'échelle locale, tout en soutenant les valeurs humaines qui sous-tendent sa mission.

Préserver notre environnement

Le groupe Bastide entame une nouvelle phase de sa stratégie environnementale, en s'appuyant sur les résultats de son bilan carbone réalisé cette année. La priorité est désormais donnée à la réduction des émissions sur les Scope 1 et 2, avec un objectif ambitieux d'ici 2030, en conformité avec les recommandations de la Science Based Targets Initiative (SBTi). Cette démarche vise à réduire les émissions directes issues de l'activité du groupe, ainsi que celles liées à la consommation énergétique.

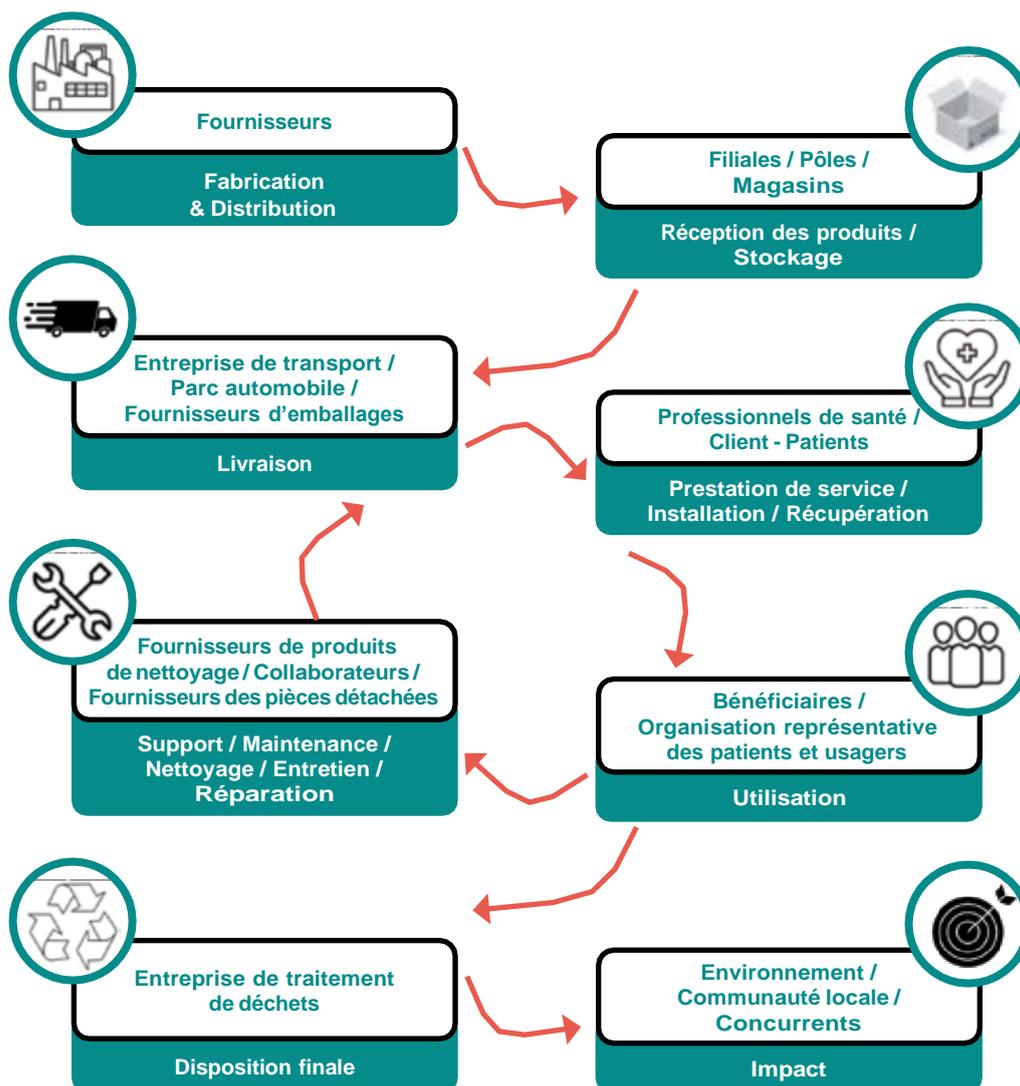
Le groupe poursuivra également le déploiement de ses initiatives existantes, telles que le programme "Second Life", qui contribue à l'économie circulaire en reconditionnant les dispositifs médicaux pour prolonger leur cycle de vie. Par ailleurs, des mesures sont prévues pour optimiser la consommation énergétique et améliorer la gestion des ressources, afin de limiter l'empreinte carbone.

Toutefois, tout en restant déterminé à atteindre ces objectifs, le groupe demeure conscient des défis complexes que représentent ces engagements, liés aux contraintes industrielles, logistiques et aux évolutions géopolitiques. La stratégie environnementale sera donc évolutive et ajustée selon les circonstances, afin de maintenir une démarche cohérente et réaliste tout en visant une réduction substantielle des impacts environnementaux.

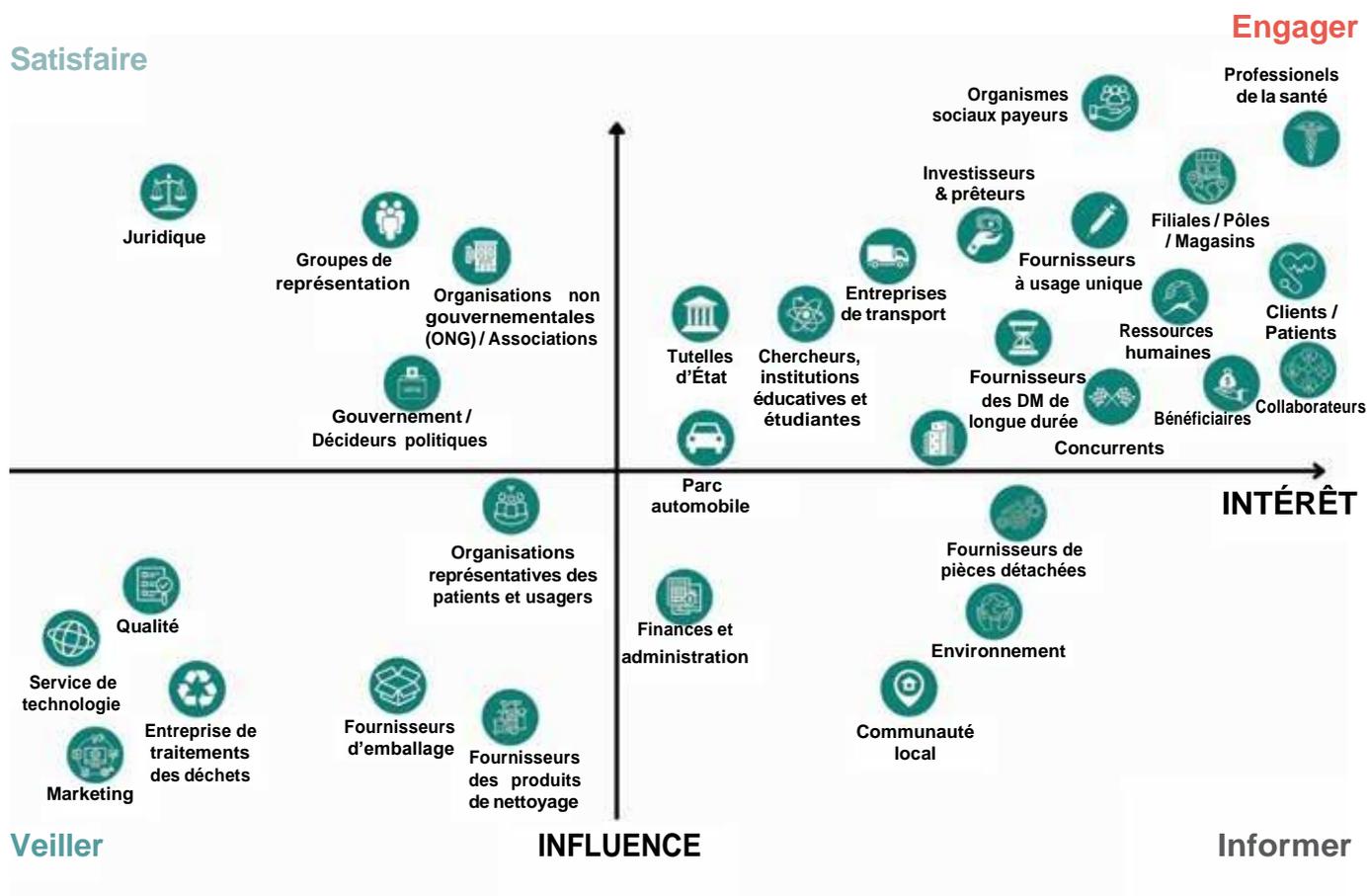
3.3. Cartographie des Parties Prenantes

Entendant par partie prenante toute personne physique ou morale susceptible d'avoir un impact ou d'être impactée, directement ou indirectement, par les activités de l'entreprise, Bastide a entamé le processus d'identification de toutes les parties prenantes dans le cadre de l'organisation de sa démarche RSE. Ceci afin de s'assurer que la stratégie RSE (en cours de définition) prenne en compte les risques et les opportunités, ainsi que les besoins et les exigences de chacune des parties impliquées dans le processus de développement de l'entreprise, et qu'ils soient identifiés et gérés de manière adéquate.

La première étape de cette cartographie des parties prenantes a consisté à identifier les macro-processus développés par l'entreprise :



Ensuite, avec l'aide de la personne responsable de chaque domaine/processus, les éventuelles parties prenantes ont été identifiées et catégorisées selon leur niveau d'intérêt et de dépendance (voir la Matrice *Influence-Intérêt*). Cela permet non seulement d'identifier toutes les parties prenantes, mais aussi de les grouper par catégories et, à partir de là, de définir le type, le moment et le niveau d'attention à accorder à chacune d'entre elles.



Enjeux	Acteurs	Actions
Changement climatique : Atténuation au changement climatique	Administration	Fonction support
	Bénéficiaires	Utilisation
	Organisations représentatives des patients et usagers	
	Fournisseurs	Fabrication & distribution
	Filiales	Réception des produits / stockage
	Pôles	
	Magasins	Livraison
Entreprise de transport		
Conduite des affaires : Corruption, concurrence, dénonciation	Concurrents	Impact
	Marketing	Fonction support

Enjeux	Acteurs	Actions
Conduite des affaires : Confidentialité et protection des données	Qualité	
Communication avec tout le groupe : éthique des affaires, corruption, accès à une information complète et fiable	Finances	
Utilisation des ressources et économie circulaire : Produits et services en fin de vie, Gestion des déchets	Fournisseurs	Fabrication & distribution
	Fournisseurs des pièces détachées	Support / Maintenance / Nettoyage / Entretien / Réparation
	Fournisseurs d'emballages	Livraison
	Parc automobile : Bastide -> Client / Patient	
	Entreprises de traitement des déchets	Disposition finale
Travailleurs de la chaîne de valeur : Gestion de la chaîne de valeur	Collaborateurs	Support / Maintenance / Nettoyage / Entretien / Réparation
Salariés et travailleurs indépendants : Formation et développement, dialogue social, conditions de travail, santé et sécurité, diversité, inclusion et traitements égaux	Ressources humaines	Fonction support
	Services de technologie	
	Juridique	
	Parc immobilier	
	Fournisseurs des produits de nettoyage	Support / Maintenance / Nettoyage / Entretien / Réparation
Travailleurs de la chaîne de valeur : Gestion de la chaîne de valeur	Fournisseurs	Fabrication & distribution
Client / Patient : Qualité et sécurité des produits et services	Professionnels de santé	Prestation du service / Installation / Récupération
Accès et accessibilité	Client / Patient	
Gouvernance de l'entreprise : Valeurs partagées	Gouvernement	Règlementation / Organismes de contrôle
	Décideurs politiques	
	Organisations Non Gouvernementales (ONG)	
	Associations	
Valeurs & culture	Groupe de représentation	
	Associations professionnelles	
	Chercheurs	
	Institutions éducatives et étudiantes	
	Tutelles d'état	
Soutien financier	Investisseurs	
	Prêteurs	
Communautés concernées : Philanthropie	Communauté locale	Impact

Parties prenantes clés (Haute influence, Haut intérêt)

- Collaborateurs : Ils sont directement impliqués dans les opérations quotidiennes et leur satisfaction et sécurité sont cruciales pour le bon fonctionnement de l'entreprise.
- Patients/Clients : Leur satisfaction et sécurité sont essentielles pour la réputation et le succès de l'entreprise.
- Professionnels de santé : Ils jouent un rôle clé dans l'utilisation et la recommandation des produits et services de l'entreprise.
- Fournisseurs clés : Particulièrement ceux qui fournissent des dispositifs médicaux et des consommables essentiels.

Parties prenantes à surveiller (Haute influence, Faible intérêt)

- Gouvernement et Régulateurs : Ils ont une grande influence en raison des réglementations et des politiques, mais peuvent ne pas être directement intéressés par les opérations quotidiennes.
- Investisseurs et Actionnaires : Ils ont une influence significative sur les décisions stratégiques et financières, mais leur intérêt peut être limité aux performances financières.
- Parties prenantes à informer (Faible influence, Haut intérêt)
- Communautés locales : Elles sont intéressées par les impacts environnementaux et sociaux de l'entreprise, mais ont une influence limitée sur les décisions de l'entreprise.
- ONG et Associations : Elles s'intéressent aux pratiques durables et éthiques de l'entreprise et peuvent influencer l'opinion publique.

Parties prenantes à surveiller de loin (Faible influence, Faible intérêt)

- Médias : Ils peuvent influencer l'opinion publique, mais leur intérêt peut être sporadique et limité à des événements spécifiques.
- Concurrents : Ils ont un intérêt limité dans les opérations spécifiques de l'entreprise, mais leur influence peut augmenter en cas de changements significatifs dans le marché.

Dans une deuxième étape, qui se déroulera dans les mois à venir, des canaux de dialogue seront établis avec les principales parties prenantes ou groupe qui les représente. À cette fin, il a été identifié dans la cartographie le type de canal pouvant être établi, ainsi que les entités clés au sein de chaque groupe (par exemple, les principaux fournisseurs) et le contact de la personne spécifique à laquelle la démarche pourrait être adressée à un stade ultérieur.

Ce sont les principaux défis identifiés pour chaque groupe sur lesquels Bastide concentrera le dialogue avec ses parties prenantes :

Investisseurs & Actionnaires

- Performance financière : Rentabilité, gestion des coûts et des investissements.
- Stratégie de développement durable : Intégration des critères ESG dans la stratégie globale de l'entreprise.

Collaborateurs

- Conditions de travail : Instabilité au sein des équipes, difficulté de recrutement, taux d'absentéisme élevé.
- Santé et sécurité : Risques liés à la manipulation et au stockage des produits.
- Formation et développement : Besoin de plans de carrière et de formation continue.

Patients / Clients

- Sécurité des produits : Suivi des dispositifs médicaux, exactitude des mesures, gestion des déchets.
- Satisfaction : Importance de la qualité des produits et des services, gestion des retours et des réclamations.

Professionnels de santé

- Utilisation des produits : Formation et information sur l'utilisation correcte des dispositifs médicaux.
- Sécurité des patients : Suivi et maintenance des équipements pour assurer leur bon fonctionnement.

Fournisseurs clés

- Relations durables : Évaluation périodique des fournisseurs, critères RSE dans la sélection des fournisseurs.
- Gestion des risques : Dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, gestion des stocks et approvisionnements.

Gouvernement & Régulateurs

- Conformité réglementaire : Respect des normes et des réglementations locales et européennes.
- Transparence : Communication des informations pertinentes et conformité aux exigences de reporting.

Communautés locales

- Impact environnemental : Gestion des déchets, réduction des émissions de GES, utilisation durable des ressources.
- Engagement social : Participation aux initiatives locales et soutien aux projets communautaires.

ONG & Associations

- Pratiques durables : Adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et des droits humains.
- Transparence et responsabilité : Communication ouverte et transparente sur les actions et les impacts de l'entreprise.

Médias

- Communication : Gestion des relations publiques et des communications de crise.
- Image de la marque : Maintien d'une image positive et proactive dans les médias.

Concurrents

- Surveillance du marché : Veille concurrentielle et adaptation aux évolutions du marché.
- Innovation : Développement de nouveaux produits et services pour rester compétitif.



4. Définition des enjeux

En décembre 2023, la Direction du groupe, accompagnée du cabinet Price Waterhouse, a procédé à une analyse exhaustive de l'activité du groupe Bastide. Cette analyse a porté, entre autres, sur l'identification des principaux enjeux à prendre en compte dans le cadre de la démarche RSE.

L'analyse s'est basée sur 29 questions stratégiques couvrant les trois piliers de la RSE : environnement, social et gouvernance, et qui ont été classées en fonction de leur niveau de matérialité en faible, moyen et élevé.

Parmi les thèmes de niveau moyen et élevé, 8 enjeux clés et 18 sous-sujets ont été identifiés, lesquels ont servi de base au présent Rapport de Durabilité :

Pilier	Enjeu	Sous-sujet	CSRD Equivalence		
ENVIRONNEMENTAL	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	E1_Changement climatique	Energie	
			E2_Pollution	Pollution de l'air	
	Utilisation des ressources et économie circulaire	Produits & services en fin de vie	E5_Economie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	
				Ressources sortantes liées aux produits et services	
	Gestion des déchets	E5_Economie circulaire	Déchets		
SOCIAL	Salariés et travailleurs indépendants	Conditions de travail	S1_Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	
					Equilibre entre vie professionnelle et vie privée
					Salaires décents
		Formation & développement	S1_Effectifs de l'entreprise	Formation et développement des compétences	
		Santé & sécurité	S1_Effectifs de l'entreprise	Santé et sécurité	
		Dialogue social	S1_Effectifs de l'entreprise	Dialogue social	
Diversité, inclusion & traitements égaux	S1_Effectifs de l'entreprise	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous			
SOCIÉTAL	Communautés concernées	Philanthropie	S3_Communautés touchées		
	Clients	Accès et accessibilité	S4_Consommateurs et utilisateurs finals	Accès aux produits et services	
		Qualité et sécurité des produits et services	S4_Consommateurs et utilisateurs finals	Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finals	
				Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals	

Pilier	Enjeux	Sous-sujet	CSRD Equivalence	
GOUVERNANCE	Vision et gouvernance	Gouvernance de l'entreprise : Valeurs partagées	G1_Conduite des affaires	Culture d'entreprise
		Valeurs & culture d'entreprise	G1_Conduite des affaires	Culture d'entreprise
		Gouvernance RSE	Na	Na
	Travailleurs de la chaîne de valeur	Gestion de la chaîne de valeur		Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement
		Droits de l'Homme	S2_Travailleurs de la chaîne de valeur	
	Conduite des affaires	Éthique des affaires - corruption, concurrence, dénonciation	G1_Conduite des affaires	Corruption et versement de pots-de-vin
Confidentialité et protection des données		G1_Conduite des affaires		

Ci-après se présente la définition de chaque enjeu, ainsi que sa correspondance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Enjeux	Sous-sujet	Description de l'Enjeu	ODD
ENVIRONNEMENT			
Changement Climatique	Atténuation de l'impact du groupe sur le changement climatique	Cet enjeu concerne la capacité du groupe à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à minimiser son empreinte carbone. En adoptant des pratiques plus durables et en se conformant aux normes internationales, le groupe s'efforce d'améliorer son efficacité énergétique, d'intégrer des sources d'énergie renouvelables et de réduire son impact environnemental tout au long de sa chaîne de valeur.	
Utilisation des ressources et économie circulaire	Produits & services en fin de vie	Cet enjeu porte sur la capacité du groupe à gérer la fin de vie de ses produits et services en réduisant leur impact environnemental. Cela implique la mise en place de processus de recyclage, de réutilisation ou de valorisation des matériaux, en conformité avec les réglementations, afin de limiter les déchets et favoriser une économie circulaire.	
	Gestion des déchets	Cet enjeu est particulièrement important en raison des strictes obligations réglementaires liées au domaine médical. Le groupe doit non seulement minimiser et trier ses déchets, mais aussi veiller à leur traitement sécurisé, notamment pour les déchets médicaux et dangereux. Cela inclut le recyclage, la valorisation, et l'élimination des déchets en respectant les normes environnementales et sanitaires, afin de réduire leur impact sur l'environnement tout en répondant aux exigences légales propres au secteur médical.	

Enjeux	Sous-sujet	Description de l'Enjeu	ODD
SOCIAL			
Salariés et travailleurs indépendants	Conditions de travail	Cet enjeu revêt une importance particulière en raison des obligations spécifiques au secteur médical, qui impose des conditions de travail strictes pour garantir la sécurité et le bien-être des employés. Cela inclut la prévention des risques professionnels, la protection de la santé physique et mentale des collaborateurs, et le respect des normes en matière d'hygiène et de sécurité. Le groupe met en place des actions pour améliorer le bien-être au travail, tout en assurant un environnement conforme aux réglementations du secteur, afin de garantir des conditions optimales pour ses équipes.	
	Formation & développement	Cet enjeu est crucial dans un secteur aussi exigeant que le domaine médical, où la formation continue et le développement des compétences sont essentiels pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients. Le groupe doit assurer des programmes de formation réguliers pour ses collaborateurs, afin de maintenir à jour leurs compétences et de respecter les normes réglementaires. Cela inclut la formation technique, la gestion des risques, ainsi que le développement personnel, afin de soutenir la performance et l'épanouissement professionnel des équipes tout en répondant aux exigences strictes du secteur.	
	Santé & sécurité	La gestion de la santé et de la sécurité vise à garantir des conditions de travail sûres, à prévenir les accidents et à protéger les employés contre les risques professionnels. Cela inclut la mise en place de protocoles de prévention, l'utilisation d'équipements de protection adaptés et le respect des normes en vigueur. Une attention particulière est portée à la santé physique et mentale des collaborateurs, avec des mesures spécifiques pour minimiser les risques liés à leur activité et assurer leur bien-être au travail.	
	Dialogue social	Le dialogue social fait référence aux échanges et négociations entre la direction et les représentants des salariés dans le but d'améliorer les conditions de travail, de renforcer la cohésion interne et de gérer les relations professionnelles de manière constructive. Cela inclut les discussions sur les sujets tels que la santé et sécurité, les conditions de travail, la rémunération, ainsi que les évolutions organisationnelles. Un dialogue social efficace permet de favoriser un climat de confiance et d'engagement tout en assurant une prise en compte des besoins et attentes des employés.	
	Diversité, inclusion & traitements égaux	Cet enjeu porte sur l'engagement du groupe à promouvoir un environnement de travail inclusif, où toutes les formes de diversité sont respectées et valorisées. Cela inclut la mise en œuvre de politiques garantissant l'égalité des chances, l'absence de discrimination et un traitement équitable pour tous, quels que soient le genre, l'âge, l'origine, la religion, le handicap ou l'orientation sexuelle. Le groupe veille à promouvoir l'inclusion au sein de ses équipes et à favoriser un climat de respect et de bienveillance, tout en respectant les législations en vigueur et en alignant ses pratiques sur les meilleures normes internationales en matière de diversité.	

Enjeux	Sous-sujet	Description de l'Enjeu	ODD
SOCIÉTAL			
Communautés concernées	Philanthropie	L'engagement philanthropique du groupe reflète sa volonté de contribuer positivement à la société au-delà de ses activités commerciales. Cela inclut le soutien à des causes sociales, environnementales et de santé à travers des dons, des partenariats avec des ONG ou des actions bénévoles. Le groupe investit dans des initiatives qui visent à améliorer le bien-être des communautés locales, à soutenir la recherche médicale, et à répondre aux urgences humanitaires. Ces actions sont alignées sur les valeurs du groupe et renforcent son engagement à avoir un impact social positif et à favoriser le développement durable.	
Satisfaction Client	Accès et accessibilité	Cet enjeu se concentre sur la capacité du groupe à rendre ses produits et services accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap ou aux populations vulnérables. Cela implique l'adaptation des infrastructures, la conception de produits inclusifs, et l'élimination des barrières physiques, technologiques ou sociales qui pourraient empêcher certaines personnes d'accéder à ses services. Le groupe s'engage à garantir l'égalité d'accès, en respectant les normes d'accessibilité et en favorisant l'inclusion, pour permettre à chaque individu de bénéficier des mêmes opportunités, quel que soit son profil.	
	Qualité et sécurité des produits et services	Cet enjeu est fondamental pour garantir que les produits et services fournis par le groupe répondent aux plus hauts standards de qualité et de sécurité. Cela inclut des contrôles rigoureux à chaque étape, de la conception à la mise sur le marché, en passant par la conformité aux normes réglementaires et les certifications requises. Le groupe s'engage à offrir des produits fiables et sûrs pour ses utilisateurs, tout en mettant en place des processus de gestion des risques et des systèmes de suivi pour identifier et corriger rapidement tout problème potentiel. La satisfaction client et la sécurité des utilisateurs sont au cœur de cette démarche, visant à assurer la confiance et la fidélité des parties prenantes.	
GOVERNANCE			
Vision et gouvernance	Gouvernance de l'entreprise : valeurs partagées	La gouvernance d'entreprise repose sur des principes éthiques et des valeurs partagées qui guident la prise de décision et les actions du groupe. Cela inclut la transparence, l'intégrité et la responsabilité, qui sont au cœur de la culture d'entreprise. Le groupe s'engage à promouvoir une gouvernance exemplaire, où la collaboration entre les parties prenantes est favorisée, et où les décisions stratégiques sont alignées sur les objectifs de développement durable. Ces valeurs partagées permettent de garantir que la gouvernance respecte à la fois les intérêts des actionnaires et les attentes sociales et environnementales, tout en soutenant une croissance responsable et éthique.	

Enjeux	Sous-sujet	Description de l'Enjeu	ODD
Vision et gouvernance	Valeurs & culture d'entreprise	Les valeurs partagées au sein du groupe sont au cœur de la culture d'entreprise, façonnant les comportements, les relations et les décisions. Elles incarnent des principes fondamentaux tels que l'intégrité, l'innovation, la responsabilité sociale et la collaboration. Ces valeurs guident non seulement la manière dont le groupe interagit avec ses employés, clients et partenaires, mais aussi comment il contribue à la société et à l'environnement. La culture d'entreprise repose sur un environnement inclusif, où l'esprit d'équipe et le respect mutuel favorisent l'épanouissement individuel et collectif, tout en soutenant une vision commune orientée vers le succès durable et éthique de l'organisation.	
	Gouvernance RSE	La gouvernance en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) reflète l'engagement du groupe à intégrer les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques au cœur de ses processus décisionnels et de sa stratégie. Cela inclut la mise en place de comités dédiés à la RSE, la définition d'objectifs clairs et mesurables, ainsi que la transparence dans le suivi et la communication des actions entreprises. La gouvernance RSE repose sur une responsabilité partagée entre les parties prenantes, assurant que les décisions prises sont en cohérence avec les engagements de développement durable du groupe, tout en respectant les exigences légales et les attentes sociétales.	
Travailleurs de la chaîne de valeur	Gestion de la chaîne de valeur	Cet enjeu concerne la capacité du groupe à gérer de manière responsable et efficace l'ensemble des étapes de sa chaîne de valeur, de l'approvisionnement en matières premières à la distribution des produits et services. Cela inclut la sélection rigoureuse des fournisseurs, en tenant compte des critères sociaux, environnementaux et éthiques, ainsi que la mise en place de processus garantissant la transparence et la traçabilité. L'objectif est de minimiser les impacts négatifs à chaque étape du cycle de production, tout en favorisant une collaboration durable avec les partenaires, pour créer de la valeur partagée et réduire les risques liés aux pratiques non conformes.	
	Droits de l'Homme	Le respect des Droits de l'Homme est un pilier fondamental des engagements du groupe. Cela implique la promotion de pratiques équitables et respectueuses des droits individuels tout au long de la chaîne de valeur, y compris au niveau des relations avec les employés, les fournisseurs et les partenaires. Le groupe s'engage à prévenir toute forme de discrimination, de travail forcé ou d'exploitation, et à veiller à ce que les conditions de travail soient sûres et dignes, conformes aux normes internationales. Ce cadre garantit que toutes les parties prenantes sont traitées avec respect et que l'entreprise contribue à la protection et à la promotion des droits humains dans toutes ses opérations et zones d'influence.	

Enjeux	Sous-sujet	Description de l'Enjeu	ODD
Conduite des affaires	Éthique des affaires - corruption, concurrence, dénonciation	Le groupe s'engage fermement à respecter les principes d'éthique des affaires, en luttant contre toute forme de corruption, de pratiques anticoncurrentielles, et en promouvant un environnement de travail basé sur la transparence et l'intégrité. Des politiques strictes sont mises en place pour prévenir les conflits d'intérêts, le blanchiment d'argent, et les pratiques frauduleuses. Le groupe applique des mécanismes de dénonciation sécurisés, permettant à tous les collaborateurs et partenaires de signaler anonymement des comportements non éthiques ou illégaux, tout en assurant la protection des lanceurs d'alerte. L'éthique des affaires est au cœur de la gouvernance du groupe, afin de garantir une concurrence loyale et le respect des lois et règlements en vigueur.	
	Confidentialité et protection des données	La gestion de la confidentialité et de la protection des données est essentielle pour garantir la sécurité des informations personnelles et sensibles des clients, employés et partenaires. Le groupe met en place des politiques robustes de conformité aux réglementations telles que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), assurant la transparence dans la collecte, le traitement et le stockage des données. Des mesures techniques et organisationnelles sont appliquées pour prévenir les violations de données, protéger contre les cybermenaces, et garantir que les informations sont utilisées de manière éthique et sécurisée. En parallèle, des protocoles stricts sont en place pour gérer tout incident potentiel et protéger les droits des personnes concernées.	

5. Risques, opportunités, actions réalisées, résultats et perspectives par enjeu

Dans la suite de ce document, chaque enjeu clé sera détaillé à travers une analyse approfondie des risques et opportunités associés. Nous mettrons en évidence les menaces potentielles que ces enjeux peuvent poser pour le groupe, mais également les opportunités qu'ils représentent pour améliorer nos performances et renforcer notre engagement environnemental, social, et économique.

Pour chaque enjeu, nous présentons les actions concrètes réalisées jusqu'à présent afin de répondre à ces défis, en illustrant les résultats obtenus et les progrès accomplis. Enfin, nous exposons les perspectives à venir, décrivant les objectifs futurs et les initiatives prévues pour poursuivre cette démarche proactive et responsable dans le cadre de notre stratégie de développement durable.

Ce cadre d'analyse fournira une vision complète de notre engagement pour répondre aux enjeux cruciaux et anticiper les évolutions du contexte réglementaire et sociétal.

La société s'est jusqu'à présent limitée à suivre et commenter les évolutions des Indicateurs Clés de Performance (ICP) identifiés, sans formaliser de trajectoire spécifique, à l'exception des trois ICP liés au contrat de crédits qui influencent directement la marge. Cependant, dans le cadre des travaux en cours avec ses conseils, relatifs à l'application de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et des ESRS (European Sustainability Reporting Standards), la société procède actuellement à une évaluation approfondie des ICP existants ainsi qu'à la définition d'objectifs précis à assigner à ces indicateurs.

L'objectif est de formaliser une trajectoire claire pour chaque ICP afin d'assurer un pilotage efficace de la performance. Une fois cette évaluation terminée, la société mettra en place un processus de suivi périodique de la performance, fondé sur les objectifs fixés, pour garantir l'amélioration continue et la transparence dans le cadre des exigences réglementaires en matière de durabilité et de performance économique.

5.1. Environnement

Dans le cadre de ses ateliers d'identification des risques, le Groupe Bastide a évalué l'impact potentiel de l'évolution climatique, tel qu'anticipé dans les scénarios du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), sur ses activités.

Ces scénarios projettent un réchauffement global de 1,5°C à plus de 4°C d'ici 2100, avec des aléas climatiques tels que des canicules, des inondations et des précipitations extrêmes qui pourraient ponctuellement affecter les opérations du Groupe. Toutefois, à ce jour, aucune modification structurelle n'a été jugée nécessaire.

Concernant l'exposition aux risques climatiques physiques (aigus ou chroniques), aucune part significative des actifs du Groupe n'a été identifiée dans des régions à risque élevé, ce qui justifie l'absence d'indicateurs spécifiques liés à ce sujet dans la documentation actuelle. Le Groupe reste néanmoins attentif à l'évolution de ces risques et adapte continuellement ses stratégies en fonction des éventuelles nouvelles menaces.

5.1.1. Changement climatique

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
ENVIRONNEMENT			
Atténuation du changement climatique	- De nombreux déplacements sont effectués par les collaborateurs des fonctions supports et de management (déplacements hors interventions dans le cadre des prestations).	En 2024, le groupe a réalisé un Bilan Carbone avec l'assistance d'un expert indépendant. Ces données ont également permis d'élaborer un plan d'action comprenant des mesures concrètes à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années, dans le but de réduire son empreinte carbone.	E4 - Consommation de carburant des véhicules en litres.
	- Les activités dépendent des transports autoroutiers et/ou internationaux, lesquels génèrent des émissions de gaz à effet de serre.		E5 - Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant en tonne.
	- L'utilisation prolongée d'énergie est nécessaire pour certains dispositifs médicaux (ex. PPC).		E9 - Emissions de CO2 liées aux consommations des bâtiments et aux déplacements professionnels
	Il est nécessaire de faire transiter l'équipement par un pôle logistique avant de l'envoyer au pôle prestation ou à l'agence, ce qui entraîne une augmentation des flux physiques des équipements.		E1 - Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 1
		E2 - Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 2	
		E3 - Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 3	

Code	Indicateurs	Unité	Périmètre	2022-2023	2023-2024	Variation 23/24 Vs 22/23		Explication
E1	Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 1	Tonnes	Groupe		8 237			L'évolution de cet indicateur est due à la fois au changement de périmètre (le précédent couvrait uniquement le BLCM alors que l'actuel couvre l'ensemble du groupe) et à l'utilisation d'une méthodologie plus robuste, grâce à la participation d'un cabinet d'experts.
E2	Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 2	Tonnes	Groupe	7 332	155	1060	14%	
E3	Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 3	Tonnes	Groupe	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	206 524			Nouveau indicateur
E4	Consommation de carburant de la flotte de véhicules	Litres	Groupe	2 838 156	3 684 742	846 586	30%	Perimetre N-1 : BLCM Perimetre N : Groupe
E5	Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant	Tonnes	Groupe	7 041	11 183	4 142	59%	Perimetre N-1 : BLCM Perimetre N : Groupe
E9	Emissions de CO2 liées aux consommations des bâtiments et aux déplacements professionnels	Tonnes	Groupe	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	19 343			Nouveau indicateur

5.1.2. Utilisation des ressources et économie circulaire

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
Produits & services en fin de vie	Opportunité : Sélection de produits, dispositifs médicaux et équipements destinés à la vente selon des critères sociaux et environnementaux.	- Procédure d'évaluation des fournisseurs.	G8 - % de fournisseurs ayant signé la charte écoresponsable
		- Signature d'une lettre d'engagements dans une démarche RSE ; notation Ecovadis.	G10 - Nombre de fournisseurs ayant une notation Ecovadis G11 - % de fournisseurs ayant une bonne notation Ecovadis
	La maintenance des dispositifs médicaux est un prérequis au maintien des performances des équipements pendant toute leur durée de vie.	Procédure : Programme "Second Life", organisation et traitement.	E6 Nombre de dispositifs médicaux traités et vendus ou distribués dans le programme "Second Life"

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
Gestion des déchets	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur-utilisation des matières plastiques et cartons pour le conditionnement des produits commercialisés. <p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge les déchets des consommables utilisés par les patients (non dangereux et dangereux). 	Politique de traitement de déchets	<p>E7 - Poids des déchets générés par les activités du groupe et pris en charge par les éco-organismes (en tonnes).</p> <p>E8 - Taux de recyclage des déchets.</p>

Code	Indicateurs	Unité	Périmètre	2022-2023		2023-2024		Variation 23/24 Vs 22/23		Explication
E6	Nombre de dispositifs médicaux traités dans le programme 'Second Life'	#	Groupe	20 480	22 274	1 794	9%			
E7	Poids des déchets générés par les activités du groupe et pris en charge par les éco-organismes	Tonnes	BLCM	587	807	220	37%		Changement de méthodologie pour le suivi des déchets (document de suivi, recueil des registres de l'ensemble des prestataires et des factures relatives aux déchets déposés en déchetterie).	
E8	Taux de recyclage des déchets	%	BLCM	57 %	46 %	-11,0 %	-19,3 %		Périmètre d'évaluation modifié : toutes les structures BLCM et BR respiratoire sont désormais prises en compte.	
G10	Nombre de fournisseurs ayant une notation Ecovadis	#	Groupe	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	28				Nouvel indicateur	
G11	% de fournisseurs ayant une bonne notation Ecovadis	%	Groupe	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	18 %				Nouvel indicateur	

L'industrie de la santé a un impact important en termes de matières, ressources naturelles et changement climatique. Elle contribue actuellement à 8 % des émissions de gaz à effet de serre en France, 21 % de ces émissions étant attribuées à l'acquisition de dispositifs médicaux.

Dans ce contexte, avec une ambition d'économie circulaire et comme point efficace de diminution des émissions de GES de scope 3, l'entreprise a développé le programme "Second Life". Ce programme vise à récupérer et à retraiter un maximum de dispositifs médicaux devenus non conformes ou technologiquement obsolètes, afin de les remettre à niveau et de les réutiliser sur un marché secondaire.

De plus, dans le but de favoriser l'accès aux soins pour tous, ces dispositifs médicaux reconditionnés sont vendus à prix coûtant, tant en France (en milieu associatif) qu'à l'étranger. Ses principaux clients sont les franchises, des filiales ou des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Bastide dispose d'une plateforme dédiée et de personnel formé spécifiquement à cet effet. Au cours de l'année 23/24, 23 974 équipements ont été remis en état dans le cadre d'un programme de maintenance curative (61 %) ou préventive (39 %).

5.1.3. Perspectives Environnementales

Les perspectives environnementales pour le groupe s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue visant à réduire son empreinte carbone et à adopter des pratiques plus durables. Parmi les initiatives à venir, l'optimisation des flux de transport restera un axe central pour minimiser les émissions liées à la logistique. Le groupe poursuivra également son investissement dans des véhicules électriques, renforçant ainsi sa flotte écoresponsable. L'installation de panneaux solaires sur ses infrastructures se développera pour augmenter l'utilisation d'énergie renouvelable. Le programme "Second Life", axé sur la revente et la distribution de dispositifs médicaux reconditionnés, continuera de croître, favorisant une économie circulaire. En parallèle, un outil de suivi des déplacements (Transport Management System) pourrait être un recours pour améliorer la gestion des trajets et réduire les distances inutiles. Enfin, le groupe intensifiera le suivi des transporteurs routiers, en encourageant l'adoption croissante de véhicules green, contribuant ainsi à une chaîne logistique plus respectueuse de l'environnement, ces actions sont déjà déployées chez certains transporteurs avec une neutralité carbone sur le dernier kilomètre. Ces actions renforcent l'engagement du groupe à intégrer durablement l'environnement dans ses pratiques.

Le groupe concentrera ses efforts sur l'amélioration de plusieurs indicateurs clés. Parmi eux, l'augmentation du pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte écoresponsable sera une priorité, afin d'assurer que les pratiques durables s'étendent à toute la chaîne d'approvisionnement. En parallèle, l'amélioration de la notation ECOVADIS renforcera la crédibilité du groupe dans ses initiatives de responsabilité sociétale, en soulignant les progrès réalisés en matière d'éthique, d'environnement et de gestion des relations avec les parties prenantes.

Le groupe mettra un accent particulier sur la réduction des déchets en optimisant la gestion du poids des déchets générés et en améliorant le taux de recyclage, s'assurant ainsi que ses activités sont en ligne avec les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources. Ces indicateurs guideront les futures initiatives, permettant au groupe de renforcer ses engagements en matière d'environnement et d'éthique tout en poursuivant une dynamique d'amélioration continue.

5.2. Social

5.2.1. Salariés et travailleurs indépendants

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
Conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de rotation important entraînant une baisse de productivité - Instabilité au sein des équipes entraînant une perte de connaissances et un épuisement des équipes. Beaucoup de temps investi dans le recrutement et la formation à l'embauche/perte d'informations. 	<p>Bastide vise à attirer/fidéliser les employés et à améliorer les conditions de travail. Afin de répondre à cet objectif et dans le cadre de sa politique RH, le Groupe a lancé en 2024 une première enquête de satisfaction auprès des salariés. Parallèlement, une procédure d'offboarding a été mise en place avec un questionnaire de départ et une étude réalisée par le RRH opérationnel</p> <p>Le service RH a travaillé sur l'amélioration du sentiment d'appartenance notamment avec des initiatives de communication et de sensibilisation. Par exemple en 2024 : semaine de l'égalité des sexes (03/24) et QVC, puis développement durable en 09/24 et handicap en 11/24.</p>	S1 Taux de turnover
	<ul style="list-style-type: none"> - Risque lié à la charge de travail - Détérioration de la santé mentale - Turnover ou absentéisme 	<p>Le lancement et la mise en œuvre d'une politique de qualité de vie au travail et la mesure de la satisfaction des salariés ont été réalisés en 2024.</p> <p>Thématique abordée annuellement lors de l'entretien annuel d'évaluation (encart spécifique pour le collaborateur sur cette thématique)</p> <p>Questionnaire mensuel et annuel spécifique pour les collaborateurs au forfait jour</p>	S1 S5 - Taux de turnover - Taux de satisfaction des employés
	Politique de rémunération non attractive ou non valorisante	<p>Donner de la visibilité au collaborateur sur des possibilités d'évolution professionnelle</p> <p>Travailler sur une grille de salaires</p>	S5 Taux de satisfaction des employés
Formation & développement	<p>Risque : Difficulté de recrutement sur les profils spécialisés et dont la présence est notamment réglementaire (IDE, managers, commerciaux, techniciens respiratoires).</p> <p>Opportunité : Définir un plan de carrière en fonction des compétences et des attentes personnelles et professionnelles de chaque collaborateur.</p>	<p>Le groupe a mis en place un plan de formation et se distingue par son centre de formation interne, SB Formation, qui propose un large spectre de formations pour les professionnels de l'assistance respiratoire et de l'assistance médicale à domicile.</p>	S6 Nombre d'heures de formation moyennes par ETP

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
Santé & sécurité	Les collaborateurs sont confrontés à des risques professionnels dans le cadre de l'exercice de leurs missions (manutentions, accidents routiers, RPS...)	Travailler sur une politique santé et sécurité au travail passant par : - des formations - des dispositifs d'aide aux conditions de travail - des sensibilisations	S7 S8 - Taux d'accidents du travail - Taux de gravité des incidents
Dialogue social	Risques : - Conflits et mouvements sociaux : Cela peut perturber la chaîne de distribution des dispositifs médicaux, compromettant la livraison aux clients et aux hôpitaux, et donc la continuité des soins pour les patients. - Non-conformité réglementaire : En France, le dialogue social est encadré par une réglementation stricte sur les obligations de consultation des comités sociaux et économiques, CSE. Opportunité : - Amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) : Un dialogue social constructif permet d'identifier les attentes des employés concernant leurs conditions de travail, et de mettre en place des actions pour améliorer la QVT. Cela peut se traduire par une plus grande satisfaction au travail, une meilleure rétention des talents et une image de marque employeur positive.	En interne, mise en place d'une UES permettant l'instauration d'un dialogue social entre la Direction et les membres du Comité Social Economique. Objectif d'agrandir le périmètre de l'UES aux différentes filiales du groupe permettant la mise en place de nombreux avantages sociaux de manière égal. Au niveau de la profession : Nomination d'une Direction des relations institutionnelles au sein de l'entreprise ayant une place importante au sein du syndicat patronal de branche.	S11 S12 - # de réunions tenus durant l'année - Nombre d'accords collectifs négociés et signés
Diversité, inclusion & traitements égaux	Traitement inégal entre collaborateurs entraînant un risque majeur de départ (turnover) ou de conflits sociaux	Bastide a pris diverses initiatives pour promouvoir l'inclusion des femmes et des travailleurs handicapés dans ses effectifs. Le groupe présente un ratio femmes-hommes équilibré et son indice d'égalité professionnelle est supérieur à la moyenne nationale.	S2 S3 S4 - Salaire homme / femme : écart - Répartition homme / femme - % de femme au sein des organes de gouvernance (Conseil d'Administration)

Code	Indicateurs	Unité	Périmètre	2022-2023	2023-2024	Variation 23/24 Vs 22/23		Explication
S1	Taux de turnover	%	Périmètre RH	31,12 %	29,88 %	-1,2 %	-4%	La valeur rapportée pour l'année 22/23 a été modifiée. Voir la Note Méthodologique.
S2	Salaire homme / femme : écart	%	Périmètre RH	-1,56 %	-3,67 %	-2,1 %		
S3	Répartition homme / femme	%	Périmètre RH	50 % Femmes 50 % Hommes	46,13 % Femmes 53,87 % Hommes			
S4	Pourcentage de femme au sein des organes de gouvernance (Conseil d'Administration)	%	Groupe	50 %	40 %			
S5	Taux de satisfaction des employés	%	BLCM	Non disponible, sondage non planifié sur l'exercice	74,92 %			
S6	Nombre d'heures de formation moyennes par salarié ETP	# heures	Périmètre RH	9,27	11,74	2	27%	Depuis septembre 2023, le service formation a été renforcé, ce qui a permis de développer de nombreuses formations pour les salariés du Groupe. Bastide a identifié les formations obligatoires, telles que « PSDM » et « SST », pour répondre aux exigences réglementaires, et proposé des formations métiers via l'organisme interne « SB Formation ». En outre, des modules de formation ont été créés sur la plateforme e-learning UPILITY (ex. Loi Sapin, Sécurité informatique), et des formations de perfectionnement, comme des Diplômes Universitaires, des formations en bureautique et en management, ont également été mises en place.
S7	Taux de fréquence des accidents de travail	%	Périmètre RH	40 %	26 %	-14,2 %	-35,5 %	
S8	Taux de gravité des accidents de travail	#	Périmètre RH	2,40	2,06	0,34	-14%	

Code	Indicateurs	Unité	Périmètre	2022-2023	2023-2024	Variation 23/24 Vs 22/23		Explication
S11	Nombre de réunions avec les représentants syndicaux	#	UIES	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	- 11 réunions ordinaires + 1 réunion extraordinaire du CSE - 6 réunions CSSCT			Nouvel indicateur
S12	Nombre d'accords collectifs négociés et signés	#	UIES	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	7			Nouvel indicateur

Le Groupe s'engage activement dans le respect des accords signés dans le cadre du Dialogue Social, considéré comme un point stratégique essentiel pour favoriser une relation harmonieuse et constructive entre les employés et la direction. À travers ces accords, le Groupe assure une écoute attentive des préoccupations des salariés, favorise l'inclusion et la diversité, et met en place des actions concrètes pour améliorer les conditions de travail et soutenir le développement professionnel de chacun.

Les 7 accords signés au cours de la période 23/24 ont été les suivants :

Intitulé de l'accord	Date de signature
Négociation annuelle obligatoire (NAO)	27/11/2023
Salaires	
Augmentation du budget alloué aux activités sociales et culturelles du CSE	
Report des jours de repos qui coïncident avec un jour férié fixe	
Horaires de travail	
Récupération des jours de repos pour astreinte pendant les jours fériés	
Conditions générales congés payés	
Avenant extension UES	07/12/2023
Avenant extension UES	14/03/2024
Convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle	29/02/2024
Règlement intérieur UES	14/12/2023
Egalité professionnelle	14/12/2023
Intéressement	27/12/2023

Ce dialogue continu permet de renforcer la cohésion interne et d'assurer un environnement de travail respectueux et motivant, en ligne avec les valeurs de l'entreprise.

5.2.2. Perspectives Sociales

Les perspectives pour améliorer la gestion des ressources humaines au sein du groupe s'inscrivent dans une approche globale visant à réduire le turnover et à améliorer la qualité de vie au travail (QVT). Une analyse approfondie des questionnaires d'offboarding et de satisfaction des collaborateurs permettra d'identifier les causes majeures du turnover, avec pour objectif de développer des actions ciblées pour améliorer la rétention des talents. Un groupe de travail a déjà été lancé pour améliorer l'intégration des nouveaux collaborateurs, afin de garantir un accueil optimal dès le début de leur parcours au sein de l'entreprise. Les résultats de l'enquête QVCT seront utilisés pour déployer une politique de Qualité de Vie au Travail au niveau du groupe, avec l'ambition d'engager toutes les filiales d'ici deux ans.

En complément, une cellule QVT sera créée, axée en priorité sur des actions telles que l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle et le renforcement des formations. Des négociations annuelles obligatoires seront menées sur ces sujets, avec des initiatives à l'étude, comme l'achat de places en crèche pour les jeunes parents. Un autre groupe de travail est en place pour la refonte des fiches métiers, avec des perspectives d'évolution claires et une nouvelle classification professionnelle. Ces efforts s'accompagneront d'une revalorisation des grilles de rémunération en fonction des nouvelles classifications issues de la branche conventionnelle.

Enfin, des « People Reviews » annuelles seront organisées entre les ressources humaines et les managers, permettant d'identifier les collaborateurs à fort potentiel, les augmentations de salaire à prévoir, ainsi que les mobilités fonctionnelles et les plans de succession à court et moyen terme. Ces initiatives renforcent l'engagement du groupe à développer un environnement de travail épanouissant, tout en alignant les évolutions professionnelles sur des perspectives de croissance individuelle et collective.

Dans le cadre de sa nouvelle politique RH, Bastide mettra en place une série d'initiatives visant à renforcer son attractivité et à favoriser l'épanouissement de ses collaborateurs. La création d'une cellule santé et sécurité au travail sera un pilier central, avec des actions concrètes pour réduire les accidents du travail, comme l'équipement des camions avec des rampes afin d'alléger la charge physique des employés. Une attention particulière sera également portée à la communication interne, afin de renforcer le dialogue et l'engagement des équipes.

Le pôle formation, en collaboration avec les managers et les responsables RH, développera de nouveaux programmes de formation adaptés aux besoins émergents, et des réunions régulières entre la DRH et les membres de la Commission de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CCST) auront lieu tous les deux mois pour suivre les progrès en matière de sécurité au travail.

Sur le plan social, Bastide poursuivra ses négociations annuelles obligatoires (NAO) avec les délégués syndicaux, couvrant des sujets variés comme l'intéressement, le télétravail, et l'amélioration des conditions sociales. Le groupe participera également aux discussions de branche, notamment à travers la commission sociale de l'UPSADI, renforçant ainsi sa position dans les négociations sectorielles.

Bastide intensifiera ses actions pour promouvoir la parité hommes-femmes en suivant de près la progression des femmes dans les fonctions de gestion et de direction, avec une présentation systématique des résultats lors des Comités Nationaux de Rémunération (CNR). La signature d'un accord sur l'égalité homme-femme, avec des indicateurs de suivi présentés au CSE, ainsi qu'un accord sur l'emploi des travailleurs handicapés, validé par la DREETS, compléteront cette politique RH ambitieuse, avec des engagements concrets sur trois ans pour renforcer l'inclusivité au sein du groupe.

5.3. Sociétal

5.3.1. Communautés concernées

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
Philanthropie	Opportunités : - Cartographier les communautés potentiellement affectées et établir des canaux de contact direct ou avec leurs représentants afin de prendre en compte leurs besoins. - Identifier et, si possible, mesurer les impacts réels ou potentiels sur les communautés affectées.	Bastide Médical est engagé aux côtés de nombreux partenaires locaux et nationaux dans des actions de lobbying, de mécénat et de sponsoring autour de 4 principaux axes : <ul style="list-style-type: none">• Le sport et l'handisport• La culture et le patrimoine• La solidarité• La santé	En cours de définition (voir Note Méthodologique)

Dans le cadre de son engagement RSE, Bastide démontre son attachement aux enjeux sociétaux à travers la signature de la Convention de Soutien aux Politiques de Réserve Opérationnelle. Cet accord implique que Bastide, en tant qu'employeur, accorde des facilités à ses employés qui sont réservistes opérationnels pour qu'ils puissent accomplir leurs périodes de service dans la réserve, telles que l'autorisation d'absences et le maintien de la rémunération pendant ces périodes.

De plus, l'accord vise à instaurer un climat de confiance et de coopération entre Bastide, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Armées. L'entreprise s'engage à faciliter l'intégration des réservistes au sein des forces actives, en soutenant la flexibilité et la compatibilité entre leur vie professionnelle et leur engagement envers la défense nationale.

Cet accord témoigne de la volonté de l'entreprise de contribuer à la sécurité nationale tout en soutenant les salariés qui s'engagent au service de la Nation. En facilitant l'intégration des réservistes au sein des forces de défense et de sécurité, Bastide s'affirme comme un partenaire actif des institutions publiques, renforçant ainsi le lien entre le secteur privé et le service public.

5.3.2. Satisfaction Client

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
Accès et accessibilité	Depuis 2021, le nombre de dispositifs médicaux remboursables par l'assurance maladie a augmenté de 8,9 %, mais le montant moyen remboursé est en baisse, ce qui crée des obstacles financiers potentiels.	Afin d'offrir des soins accessibles et abordables, le Groupe : <ul style="list-style-type: none">- a mis en place des forfaits pour certaines pathologies- a élaboré un livret patient pour expliquer les procédures et organisé des sessions de formation pour les patients sur l'utilisation des équipements médicaux- est devenu signataire de la Charte lancée par la Fédération Française des Associations et Amicales de Malades Insuffisants ou Handicapés respiratoires (FFAAIR), qui définit les droits et engagements réciproques des patients et des prestataires de services.	En cours de définition (voir Note Méthodologique)

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
Qualité et sécurité des produits et services	<ul style="list-style-type: none"> - Matériorvigilance : Risque pour le patient en cas de non-traitement des incidents de vigilance. - Réputationnel : Insatisfaction des clients/patients due à des manquements en termes de sécurité, de performance des produits et de qualité de la prestation. 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'un outil de déclaration et de traitement des non-conformités, réclamations et incidents de vigilance, avec un suivi réalisé par le service qualité. Mise en place d'une étude de satisfaction auprès des clients et des patients. 	S9 Taux de satisfaction clients / patients
	<ul style="list-style-type: none"> - Ethique et droits fondamentaux des patients. - Réputationnel : Insatisfaction des clients/patients due à des manquements en termes de sécurité, de performance des produits et de qualité de la prestation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bastide a été certifiée ISO 9001 et a obtenu le label Quali PSAD. - Formalisation d'un Manuel Qualité présentant le système de management de la qualité mis en œuvre au sein de Bastide le Confort Médical. 	S10 - % de sites concernés par le label ISO 9001 et/ou Quali'PSAD

Code	Indicateurs	Unité	Périmètre	2022-2023	2023-2024	Variation 23/24 Vs 22/23		Explication
S9	Taux de satisfaction clients / patients	%	Groupe, hors division opérationnelle « collectivités »	91,70%	92,09%	0,4%	0,4%	
S10	% de sites certifiés ISO 9001	%	BLCM (Pôles & Plateformes & Siège)	64 %	70 %	5,6 %	8,8 %	

5.3.3. Perspectives sociétales

Dans le cadre de ses initiatives à venir, le Groupe Bastide prévoit d'adopter une approche plus structurée en matière de gestion des parties prenantes et de responsabilité sociétale. Sur la base de la cartographie des parties prenantes, une analyse approfondie sera effectuée pour évaluer l'impact de chaque partie prenante sur le groupe et définir des canaux de communication à double sens, favorisant ainsi des interactions plus transparentes et collaboratives. En parallèle, Bastide formalise une politique de philanthropie, avec des objectifs clairs et des indicateurs de suivi pour mesurer l'impact de ses actions caritatives.

Sur le plan environnemental, Bastide ambitionne d'augmenter de 20 % le nombre de dispositifs médicaux reconditionnés et distribués dans le cadre du programme "Second Life" d'ici 2025/2026, renforçant ainsi son engagement en faveur de l'économie circulaire. De plus, le service qualité évoluera vers un département complet de Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE), permettant d'assurer une gestion encore plus rigoureuse de ces aspects essentiels.

Dans un souci d'amélioration continue, le groupe élargira son étude de satisfaction à l'ensemble de ses patients, y compris ceux des filiales, afin de recueillir leurs retours et d'assurer la meilleure qualité de soins. Enfin, le service après-vente (SAV) intégrera la solution Elsa dans ses processus, garantissant un meilleur suivi des incidents, réclamations et non-conformités déclarés par les patients, avec pour objectif d'améliorer la réactivité et la satisfaction client.

5.4. Gouvernance

5.4.1. Vision et Gouvernance

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
Gouvernance de l'entreprise : Valeurs partagées	Absence d'actions préventives formalisées dans le cadre du plan de continuité.	Le plan de continuité actuel constate les principaux risques. Il s'agit à présent de mettre en place les actions préventives associées (exemple : en cas de nonaccès aux boîtes mails, qu'elle est la solution de remplacement envisagée).	G1 % d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance (Conseil d'administration)
Valeurs & culture d'entreprise	Loi Sapin II : Absence de moyen d'évaluation des tiers.	<p>Les questions d'éthique des affaires sont sous la responsabilité du Directeur Juridique de Bastide et ont été formalisées dans le Code d'éthique et de lutte contre la corruption.</p> <p>La confidentialité des données est gérée par le Chief Compliance Officer, en sa qualité de délégué à la protection des données (DPO) du groupe.</p> <p>Bastide a formalisé un Code d'éthique et de lutte contre la corruption, conforme à la Loi Sapin II et basé sur le Code de conduite anti-corruption Middenext. Ce code est applicable à toutes les entités et à tous les employés du groupe.</p>	G12 Couverture de la formation Loi Sapin, loi anti-cadeaux et canal de dénonciation
Gouvernance RSE	Prérequis dans les appels d'offre concernant la politique et la mise en place d'actions RSE.	<p>Depuis mars 2024, il existe une personne dédiée à l'ESG/CSR qui appui le directeur de la trésorerie et de l'ESG pour répondre à tous les rapports extra-financiers et définir des initiatives visant à améliorer la performance RSE du groupe.</p> <p>Le Comité Opérationnel RSE a été mis en place et la stratégie RSE du groupe est en cours d'élaboration. Le Comité RSE - ESG s'est réuni 2 fois</p>	<p>G2 Nombre de comités RSE tenus durant l'exercice</p> <p>G3 Présence de critères RSE dans la rémunération des dirigeants</p>

Code	Indicateurs	Unité	Périmètre	2022-2023	2023-2024	Variation 23/24 Vs 22/23		Explication
G1	%d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance (Conseil d'administration)	%	Groupe	67 %	67 %	0,0 %	0,0 %	
G2	Nombre de comités RSE tenus dans l'exercice	#	Groupe	2	2	0	0 %	
G3	Présence de critères RSE dans la rémunération des dirigeants	%	Groupe	8 critères sous 3 catégories : financiers quantifiables ; extra financier quantifiables; extra financiers qualitatifs	45 %			
G12	Couverture de la formation Loi Sapin, Loi anti-cadeaux et Canal de dénonciation	%	Périmètre RH	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	87,3 %			Nouvel indicateur

Dans le cadre du plan de développement des compétences et de la communication des valeurs du groupe, le service des ressources humaines valide la liste des formations pour l'ensemble des activités de l'entreprise, incluant entre autres les thèmes suivants :

- Loi SAPIN / Loi anti-corruption
- Sécurité informatique

Le parcours de formation LOI SAPIN est composé de plusieurs modules de formation inscrits dans un parcours de formation.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Comprendre les principes fondamentaux et exigences de la loi Sapin II
- Identifier les situations et les comportements pouvant constituer des risques de corruption dans leur environnement professionnel.
- Connaître les droits et les protections accordées aux lanceurs d'alerte par la Loi Sapin II.
- Promouvoir une culture d'éthique et de transparence au sein de l'organisation.

Le parcours est divisé en deux parcours et sont inscrit deux groupes de collaborateurs :

- Les cadres
- Les non cadres/collaborateurs

5.4.2. Travailleurs de la chaîne de valeur

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
Gestion de la chaîne de valeur	Manque de visibilité et de contrôle sur la chaîne d'approvisionnement, augmentant la vulnérabilité face aux défaillances des fournisseurs.	- Procédure d'évaluation des fournisseurs - Equipe dédié pour suivre les indicateurs	G9 % de fournisseurs ayant signé l'engagement MDR (Medical Device Regulation)
	Rupture de matières premières chez les fabricants et rupture de stock chez les fournisseurs (dont l'origine peut être géopolitique), pouvant entraîner des retards de production et de livraison, affectant la continuité des opérations commerciales.	- Procédure d'évaluation des fournisseurs - Suivi des performances financières des fournisseurs	G7 G6 - Répartition géographique fournisseurs - Notation financière fournisseurs
	Dépendance auprès de certains fabricants qui obligerait l'entreprise à travailler avec eux alors même que leur engagement RSE ne sont pas démontrés (résultat EcoVadis, absence de signature de la lettre d'engagement)	- Procédure d'évaluation des fournisseurs - Signature de la lettre d'engagement RSE et Notation Ecovadis	G8 % de fournisseurs ayant signé la charte écoresponsable
Droits de l'Homme	Considération des états comme la Chine et les USA concernant la RSE, qui apparaissent contraires (secondaires) aux exigences de l'Union européenne	Signature de la lettre d'engagement RSE et Notation Ecovadis	G7 Répartition géographique fournisseurs

Code	Indicateurs	Unité	Périmètre	2022-2023	2023-2024	Variation 23/24 Vs 22/23		Explication
G6	Notation financière fournisseurs	%	Groupe	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	4 %			Nouvel indicateur
G7	Répartition géographique fournisseurs	%	Groupe	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	92 %			Nouvel indicateur
G8	% de fournisseurs ayant signé la charte écoresponsable	%	Groupe	44,0 %	70,5 %	26,5 %	60,2 %	Mise en place de la procédure d'évaluation des fournisseurs avec une grille d'évaluation
G9	% de fournisseurs ayant signé l'engagement MDR (Medical Device Regulation)	%	Groupe	39,0 %	58,6 %	19,6 %	50,2 %	

Bastide a fait le choix stratégique de privilégier les fournisseurs locaux (France ou Union européenne) et de s'approvisionner localement chaque fois que cela est possible, ce qui contribue fortement à réduire les risques RSE et les ruptures de stock.

Cartographie des risques environnementaux et sociaux des pays associés aux fournisseurs de Bastide

Pays	Vulnérabilité au changement climatique	Exposition au changement Stress hydrique	Stress hydrique	Indice de perception de la corruption	Lutte contre le blanchiment d'argent	Zones de conflit élevé	Reconnaissance des droits de l'homme par l'État	Traite des êtres humains	Temps de travail excessif	Droits de l'enfant sur le lieu de travail	Indice d'inégalité de genre	Indice des droits des travailleurs
France	2	3	2	1	1	3	1	1	2	1	1	1
Belgique	1	3	3		1	n.d.	1	1	2	1	1	2
Allemagne	1	3	2	1	1	3	1	1	1	1	1	1
Pays-Bas	1	3	2	1	1	n.d.	1	1	1	1	1	1
Chine	2	4	2	2	4	2	4	4	n.d.	3	2	4
États-Unis	4	2	2	1	1	2	4	1	3	3	3	3
Turquie	3	4	3	3	3	1	1	2	4	2	2	n.d.

1	Risque faible
2	Risque faible à modéré
3	Risque modéré à élevé
4	Risque élevé
n.d.	non disponible

Bastide privilégie les fournisseurs locaux basés en France et encourage ses fournisseurs, à travers sa lettre d'engagement RSE, à s'approvisionner localement chaque fois que cela est possible.

90 % de ses fournisseurs sont des entreprises basées en France, 5 % dans l'Union européenne et 5 % dans le reste du monde (principalement en Chine, aux États-Unis et en Turquie). En ce qui concerne la production, 50 % des produits du groupe sont fabriqués en France.

La plupart des pays où sont basés les fournisseurs de Bastide ont mis en place des réglementations et des cadres pour prévenir et traiter les risques environnementaux. Dans le même temps, le Service Achats continue de surveiller ces risques à un niveau plus granulaire, en s'appuyant sur les outils développés par le Groupe.

L'évolution remarquable de la démarche d'achat responsable est principalement due à la mise en place de la procédure d'évaluation des fournisseurs avec une grille d'évaluation qui comprend différentes thématiques (Achat, Supply, Qualité, SAV, RSE), un tableau de suivi est mis en place au sein du service Achat afin de relancer et maintenir le suivi des fournisseurs ayant signé la lettre d'engagement RSE.

Pour tous nouveaux fournisseurs de Medical Device, un formulaire de référencement est complété par celui-ci et il comprend l'obligation de compléter la lettre MDR et RSE (excepté s'ils ont une charte RSE).

5.4.3. Conduite des affaires

Sous-sujet	Risques et opportunités	Politiques et initiatives d'amélioration	Indicateurs
Éthique des affaires - corruption, concurrence, dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de dispositif d'alerte interne. - Absence de déclaration sur la plateforme Transparence santé (Loi Anti-Cadeau) 	Service dédié en charge de ces déclarations.	G4 - Nombre d'actions intentés concernant des comportements anticoncurrentiel et de situation de monopole G12 - Couverture de la formation Loi Sapin, loi anti-cadeaux et canal de dénonciation
Confidentialité et protection des données	Cyberattaque et indisponibilité des systèmes d'information. Il y a des échanges de données et d'informations concernant les patients qui sont effectuées sur des outils informatiques non sécurisés (HDS).	L'approche de Bastide en matière de confidentialité et de protection des données est présentée dans : <ul style="list-style-type: none"> - Le code d'éthique et de lutte contre la corruption du groupe. - Une politique dédiée à la sécurité des systèmes informatiques du groupe, qui couvre les lignes directrices sur l'utilisation interne des technologies de l'information, les risques associés à l'intégrité et à la confidentialité des données, et les mesures prises pour assurer la conformité avec le RGPD. 	G5 Nombre d'intrusions informatiques
	Fuite de données confidentielles.	- Règlement de la protection des données (RGPD)	G5 Nombre de fuites de données

Code	Indicateurs	Unité	Périmètre	2022-2023	2023-2024	Variation 23/24 Vs 22/23		Explication
G4	Nombre d'actions intentés concernant des comportements anticoncurrentiel et de situation de monopole	#	Groupe	1	0	-1	-100 %	
G12	Couverture de la formation Loi Sapin, Loi anti-cadeaux et Canal de dénonciation	%	Périmètre RH	N/A, indicateur absent sur l'exercice concerné	85,8 %			Nouvel indicateur
G5	Nombre d'intrusions informatiques ou de fuites de données	#	Groupe	0	0	0	0	

5.4.4. Perspectives de la Gouvernance

Pour les prochaines années, le groupe Bastide se concentrera sur le renforcement de ses capacités à anticiper et atténuer les risques tout en poursuivant des initiatives de développement durable. La mise en œuvre des actions préventives dans le cadre du plan de continuité assurera une plus grande résilience face aux interruptions opérationnelles. En parallèle, la formalisation d'une évaluation systématique des tiers, couplée à la mise en place d'une lettre d'engagement RSE pour les fournisseurs, permettra d'améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de garantir que tous les partenaires sont alignés avec les engagements éthiques du groupe.

La stratégie RSE sera par ailleurs renforcée grâce au Comité Opérationnel RSE, qui continuera à piloter les initiatives de durabilité, et à la diversification des fournisseurs pour réduire les risques de ruptures de stock liés à la dépendance ou aux tensions géopolitiques. En matière de cybersécurité, des investissements dans des technologies de protection avancées et des formations à la sécurité informatique permettront de protéger les données sensibles, notamment celles des patients. Enfin, la mise en place d'un dispositif d'alerte interne et le renforcement des déclarations sur la plateforme Transparence santé garantiront une conformité stricte aux normes éthiques et réglementaires, renforçant ainsi la réputation du groupe et son intégrité.

5.5. Synthèse des indicateurs

Enjeu	Cod. RSE	Sous-sujet	Indicateurs	Mesures 23/24	Variation		
ENVIRONNEMENT							
Changement climatique	RSE_11	Atténuation du changement climatique	E4	- Consommation de carburant des véhicules en litres.	3 684 742 L ●	846 586	
			E5	- Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant en tonne	11 183 t CO2e ●	4 142	
			E9	- Emissions de CO2 liées aux consommations des bâtiments et aux déplacements professionnels en tonne	19 343 t CO2e	n.d.	
			E1	- Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 1	8 237 t CO2e ●	1 060	
			E2	- Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 2	155 t CO2e		
			E3	- Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 3	206 524 t CO2e	n.d.	
Utilisation des ressources et économie circulaire	RSE_12	Produits & services en fin de vie	G8	- % de fournisseurs ayant signé la charte écoresponsable	70% ●	26%	
			G10	- Nombre de fournisseurs ayant une notation Ecovadis	28	n.d.	
			G11	- % de fournisseurs ayant une bonne notation Ecovadis	18%	n.d.	
			E6	- Nombre de dispositifs médicaux traités et vendus ou distribués dans le programme "Second Life"	23974 ●	3 494	
		Gestion des déchets	E7	- Poids des déchets générés par les activités du groupe et pris en charge par les éco-organismes (en tonnes).	807 ●	220	
			E8	- Taux de recyclage des déchets.	46% ●	-11%	
SOCIAL							
Salariés et travailleurs	RSE_06	Conditions de travail	S1	- Taux de turnover	29,9% ●	-1,2%	
			S5	- Taux de satisfaction des employés	74,9%	n.d.	
		Formation & Santé & sécurité	S6	- Nombre d'heures de formation moyennes par ETP	11,7 ●	2,47	
			S7	- Taux de fréquence des accidents de travail	26% ●	-14,2%	
		Dialogue social	S8	- Taux de gravité des incidents	2,06 ●	-0,3	
			S11	- # de réunions tenues durant l'année	- 11 réunions ord CSE - 1 réunion extraord CSE - 6 réunions CSSCT		n.d.
		RSE_07	Diversité, inclusion & traitements égaux	S12	- Nombre d'accords collectifs négociés et signés	7	n.d.
				S2	- Salaire homme / femme : écart	-3,67% ●	-2,1%
				S3	- Répartition homme / femme	46,13% F 53,87% H	-3,87 F +3,87 H
				S4	- % de femme au sein des organes de gouvernance (Conseil d'Administration)	40%	n.d.
SOCIÉTAL							
Communautés concernées	RSE_10	Philanthropie	En cours de définition (voir Note Méthodologique)		Pas encore défini	n.d.	
Clients	RSE_09	Accès et accessibilité	En cours de définition (voir Note Méthodologique)		Pas encore défini	n.d.	
	RSE_08	Qualité et sécurité des	S9	- Taux de satisfaction clients / patients	92,1% ●	0,4%	
			S10	- % de sites concernés par le label ISO 9001 et/ou	69,6% ●	5,6%	
GOVERNANCE							
Vision et gouvernance	RSE_01	Gouvernance de l'entreprise : valeurs	G1	- % d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance (Conseil d'administration)	67% ●	0	
	RSE_02	Valeurs & culture d'entreprise	G12	- Couverture de la formation Loi Sapin, loi anti-cadeaux et canal de dénonciation	86%	n.d.	
			G2	- Nombre de comités RSE tenus durant l'exercice	2 ●	0	
			G3	- Présence de critères RSE dans la rémunération des	45%	n.d.	
Travailleurs de la	RSE_03	Gestion de la chaîne	G9	- % de fournisseurs ayant signé l'engagement MDR (Medical	59% ●	19,6%	
			G7	- Répartition géographique fournisseurs	90%	n.d.	
			G6	- Notation financière fournisseurs	4%	n.d.	
			G8	- % de fournisseurs ayant signé la charte écoresponsable	70,5% ●	26,5%	
		Droits de l'Homme	G7	- Répartition géographique fournisseurs (% fournisseurs en	90%	n.d.	
Conduite des affaires	RSE_04	Éthique des affaires - corruption,	G4	- Nombre d'actions intentés concernant des comportements anticoncurrentiel et de situation de monopole	0 ●	-1,0	
			G12	- Couverture de la formation Loi Sapin, loi anti-cadeaux et canal de dénonciation	86%	n.d.	
	RSE_05	Confidentialité et	G5	- Nombre d'intrusions informatiques	0 ●	0	
			G5	- Nombre de fuites de données	0 ●	0	

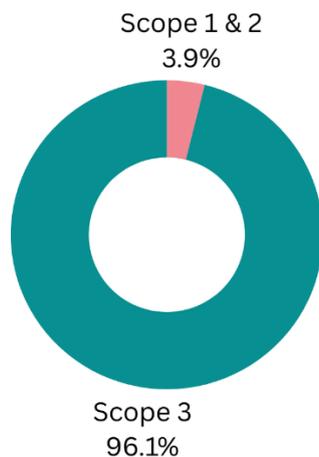
6. Bilan Carbone

Le bilan carbone global du Groupe Bastide pour l'année 2023-2024, couvrant les 3 Scopes, est de 214.916 tonnes de CO₂e, avec une incertitude estimée à 23 %.

Emissions de GES										Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	Incertitude (tCO ₂ e)
Catégories d'émissions	Numéros	Postes	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	HFCs (tCO ₂ e)	PFCs (tCO ₂ e)	SF ₆ (tCO ₂ e)	Autres gaz (tCO ₂ e)			
Scope 1	1 - 1	Emissions directes des sources fixes de combustion	7	0	0	0	0	0	0	7	0	1
	1 - 2	Emissions directes des sources mobiles de combustion	5 761	4	46	0	0	0	0	5 813	552	1 973
	1 - 3	Emission directes des procédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1 - 4	Emissions directes fugitives	0	0	0	2 417	0	0	0	2 417	0	504
Total Scope 1			5 768	5	47	2 417	0	0	0	8 237	552	2 036
Scope 2	2 - 1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	155	0	0	0	0	0	0	155	0	28
	2 - 2	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Scope 2			155,04	0	0	0	0	0	0	155	0	28
Emissions du Scope 3 amont												
Scope 3	3 - 1	Produits et services achetés	143 927	0	0	0	0	0	0	143 928	650	32 498
	3 - 2	Biens immobilisés	144	0	0	0	0	0	0	145	0	42
	3 - 3	Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	5 313	22	102	0	0	0	0	5 437	552	4 388
	3 - 4	Transport de marchandise amont et distribution	10 001	0	0	0	0	0	0	10 002	0	3 335
	3 - 5	Déchets générés	754	0	11	0	0	0	0	766	0	347
	3 - 6	Déplacements professionnels	13 811	45	142	0	0	0	133	14 131	0	2 088
	3 - 7	Déplacements domicile travail	1 744	0	0	0	0	0	0	1 745	0	600

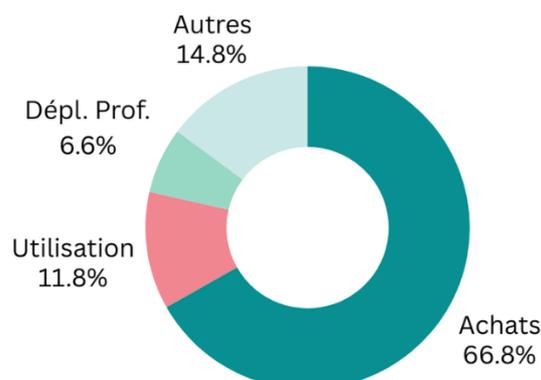
Emissions de GES										Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	Incertitude (tCO ₂ e)
Catégories d'émissions	Numéros	Postes	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	HFCs (tCO ₂ e)	PFCs (tCO ₂ e)	SF ₆ (tCO ₂ e)	Autres gaz (tCO ₂ e)			
	3 - 8	Actifs en leasing amont	1 495,72	0	0	0	0	0	0	1 496	0	872
		Autres émissions indirectes amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emissions du Scope 3 aval												
	3 - 9	Transport de marchandise aval et distribution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3 - 10	Transport des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3 - 11	Utilisation des produits vendus	25 157,78	0	0	0	0	0	0	25 158	0	12 057
	3 - 12	Fin de vie des produits vendus	1 297,70	2	0	0	0	0	0	1 300	2	964
	3 - 13	Actifs en leasing aval	1 282,01	0	0	0	0	0	0	1 282	0	342
	3 - 14	Franchises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3 - 14	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3 - 15	Autres émissions indirectes aval	1 135,34	0	0	0	0	0	0	1 135	0	957
Total Scope 3			206 066,71	69	255	0	0	0	133	206 524	1 200	35 206
Total			211 990,06	74	302	2417	0	0	133	214 916	648	35 265

Les Scopes 1, 2 et 3 comptabilisent respectivement 8 237 155 et 206 524 tonnes de CO₂e.

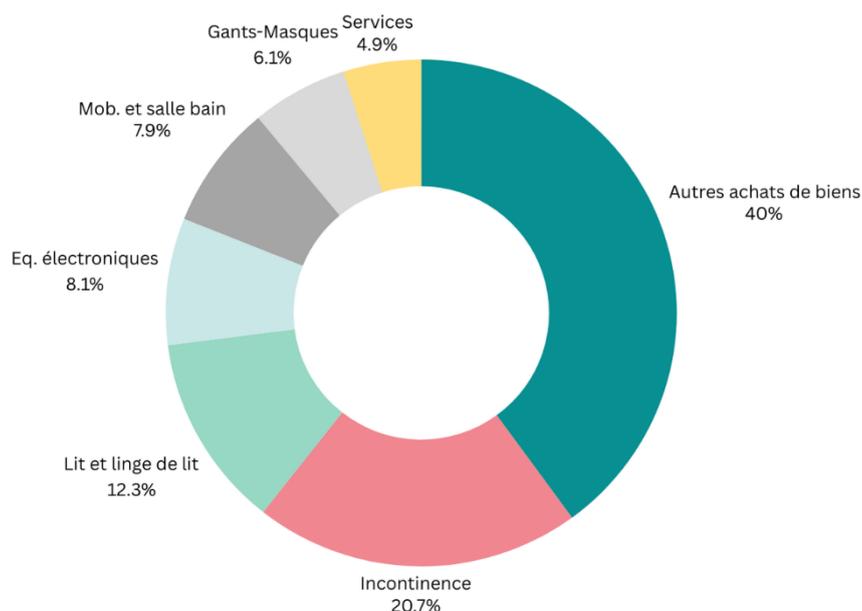


Analyse par Poste :

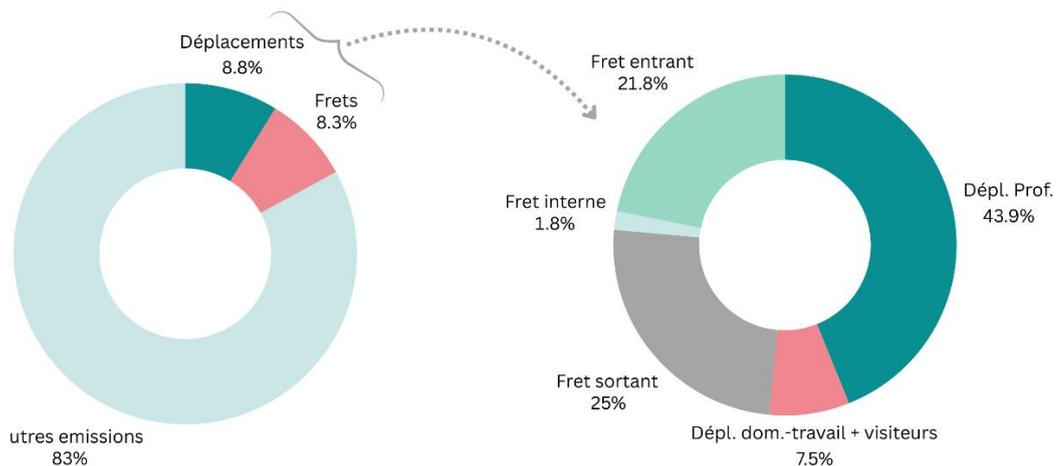
Les principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre (GES) sont les suivants :



- Achats de biens et services : Ce poste a généré 142 757 tCO₂e, représentant 67 % des émissions principalement dominées par les achats de biens (95 %), en particulier les produits liés à l'incontinence, les matelas et les équipements électroniques.



- Utilisation des produits vendus : Contribuant à 12 % des émissions, ce poste est largement influencé par l'usage continu de produits respiratoires tels que les aérosols et concentrateurs.
- Déplacements et frets : La plupart des émissions liées aux déplacements proviennent des déplacements professionnels, en particulier ceux effectués avec la flotte de voitures diesel gérée par Bastide.



La plupart des émissions liées aux déplacements proviennent des déplacements professionnels, en particulier ceux effectués avec la flotte de voitures diesel du groupe Bastide.

En ce qui concerne le fret, une grande partie des émissions est due au transport sortant pour la distribution des produits, principalement effectué par les techniciens, qui livrent les appareils directement aux clients. Ce fret sortant génère 78 % des émissions de diesel, le reste provenant des données du transporteur. Cet impact élevé s'explique par le fait que le fret entrant est transporté dans des camions de 30 tonnes, tandis que le fret sortant utilise des véhicules commerciaux, qui nécessitent dix fois plus de trajets.

Analyse par Activité

- **Activité de maintien à domicile (MAD/COLL) :** Elle est la plus émettrice de GES, représentant 59 % des émissions du Groupe. Cela s'explique par le fait que la production de cette activité nécessite de grandes quantités d'équipements à forte intensité de carbone, tels que des fauteuils élévateurs, des fauteuils de levage, etc.
 - Dans leur production, comme les fauteuils de levage ;
 - Dans leur nettoyage et leur désinfection, comme les matelas médicaux, et dans leur forte consommation d'énergie ;
 - Dans leur rotation et leur élimination finale, comme les dispositifs de soins personnels à usage unique.
- **Activité respiratoire :** Deuxième contributeur avec 27 % des émissions, cette activité repose sur des équipements électroniques dont la fabrication et l'utilisation est énergivore.

Perspectives

Un plan d'action pour réduire cette empreinte carbone est en cours de définition en tenant compte de ces points principaux :

- **Optimisation des flux de transport :**
 - Interne : Mise en place d'un outil de suivi des déplacements (Transport Management System).
 - Externe : Suivi des émissions de nos fournisseurs de transport

- Transition progressive vers des véhicules électriques
- Installation de panneaux solaires.
- Augmentation du nombre de dispositifs médicaux vendus et distribués dans le cadre du programme "Second Life".

7. Taxonomie verte

7.1. Contexte et cohérence

La présente publication s'inscrit dans le cadre de l'application de l'Article 8 du Règlement sur la Taxonomie verte européenne (règlement (UE) 2020/852) et de son acte délégué relatif aux publications parues le 6 juillet 2021.

Le Règlement Européen 2020/852 du 18 juin 2020¹, complété par le règlement délégué de la commission (UE) du 27 juin 2023² appelé communément « Taxonomie européenne » est une classification permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. La mise en place de ce référentiel, destiné à distinguer les activités économiques contribuant à l'objectif européen de neutralité carbone à horizon 2050 souligne l'ampleur des transformations économiques et industrielles à accomplir. Les principes de la taxonomie fixent un cadre qui vise à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

¹ Le règlement délégué (UE) 2020/852 de la commission relatif au climat du 4 juin 2021 ; L'acte délégué Climat du 4 juin 2021 et les annexes correspondantes complétant le règlement (UE) 2020/852 par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation de celui-ci; Le règlement délégué 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021 et les annexes correspondantes, complétant le règlement (UE)2020/852 concernant la méthode de calcul des indicateurs de performance et les informations à publier ainsi que le règlement délégué UE 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022 modifiant les règlements délégués 2021/2139 et 2021/2178 (gaz et nucléaire).

² Règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques

Dans un premier temps, une activité économique est considérée comme « éligible » si elle est incluse dans la liste des activités décrites dans les actes délégués au règlement Taxonomie, correspondant aux activités identifiées par la Commission européenne comme susceptibles d'apporter une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus.

Une activité devient « alignée » dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères d'examens techniques, constitués de conditions précises et de seuils de performance nécessaires à la démonstration d'une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux sans porter préjudice aux autres et ce dans le respect des garanties minimales liées aux droits humains, à la corruption, la fiscalité et au droit de la concurrence.

Au titre de l'exercice 2023-2024, les éléments reportés en alignement portent sur les deux objectifs environnementaux et les éléments reportés en éligibilité portent bien sur les six objectifs.

7.2. Résultats sur l'exercice 2023-2024

Les résultats des indicateurs Taxonomie Chiffre d'affaires (CA) et Dépenses d'investissement (CapEx) éligibles au regard de l'objectif Atténuation du changement climatique au titre de l'exercice 2023-2024 sont les suivants :

	CA %		CapEx %	
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023
Éligible	0 %	0 %	17.0 %	13.4 %
Aligné	0 %		0 %	

S'agissant du premier exercice au cours duquel le Groupe calcule son ratio d'éligibilité, celui-ci n'a pas été en mesure de mener l'analyse sur l'exercice précédent.

7.2.1. ANALYSE DE L'ELIGIBILITE

Les ventes, les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation analysées couvrent l'ensemble des activités du groupe. Pour l'exercice 2023-2024, Bastide a pris en compte les entrées de périmètre en intégration globale depuis 1er juillet 2023.

Les données financières sont issues des comptes consolidés au 30 juin 2024 (12 mois). La réconciliation et la décomposition des dénominateurs Taxonomie de chiffre d'affaires et de dépenses d'investissement et d'exploitation sont présentées ci-dessous.

Activités éligibles (Chiffre d'affaires)

Le Groupe a procédé à une revue de ses activités afin de déterminer celles qui seraient susceptibles d'être éligibles au sens de la Taxonomie européenne et de l'acte délégué pour :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation du changement climatique ;
- les ressources aquatiques et maritimes ;
- l'économie circulaire ;
- la pollution ;
- la biodiversité et les écosystèmes.

Sur la base des processus de reporting actuels et des estimations effectuées par le management et les filiales, le Groupe n'a pas identifié d'activités éligibles au sens de la Taxonomie concernant son chiffre d'affaires consolidé.

Aucun chiffre d'affaires n'ayant été identifié comme éligible, l'analyse de l'éligibilité des investissements a donc été centrée sur les « mesures individuelles » (CAPEX) permettant de réduire les émissions du groupe.

Investissements éligibles (CapEx)

Les CapEx éligibles comprennent les dépenses d'investissement considérées comme individuellement éligibles, au sens de la réglementation Taxonomie.

Ces investissements éligibles identifiés correspondent principalement aux :

- Contrats de location de bâtiments et de véhicules capitalisés selon IFRS 16 ;
- Installations et réparations d'équipements favorisant l'efficacité énergétique tel que le remplacement des systèmes d'éclairage par des LED

Ceci explique la faiblesse des montants éligibles par rapport à l'ensemble des investissements du groupe, dont une part significative est pourtant dédiée à la mise en place de la stratégie de développement durable.

Au regard du cadre réglementaire rappelé ci-dessus, de la description des activités et des codes NACE fournis par l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 relative au premier objectif d'Atténuation du Changement Climatique, les activités identifiées comme éligibles par BASTIDE sont les suivantes :

- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
- 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments

Selon cette analyse, et avant toute revue spécifique des critères techniques, la proportion de CapEx éligible a été estimée à environ 17 % du total des CapEx en 2023/2024 tel que défini dans la réglementation Taxonomie (66,3 millions d'euros au dénominateur, comprenant les augmentations et entrées de périmètre des actifs corporels et incorporels ainsi que des droits d'utilisation).

Aucune activité n'a été identifiée pour les nouveaux objectifs environnementaux.

Dépenses d'exploitation éligibles (OpEx)

Les dépenses d'exploitation au sens de la réglementation Taxonomie se limitent aux coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche et développement, la maintenance et la rénovation des actifs du Groupe (y compris les coûts d'employés directs) et les contrats de location court terme. Étant donné que ces dépenses d'exploitation représentent environ 3,61 % du total des charges opérationnelles³ du Groupe, Bastide a utilisé l'exemption prévue par la réglementation et n'a pas publié l'indicateur de performance relatif aux OpEx éligibles.

³ Conformément au règlement Taxonomie, le dénominateur comprend les entrées d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) de l'exercice considéré, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice concerné. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises.

7.2.2. ANALYSE DE L'ALIGNEMENT

Afin d'évaluer le niveau d'alignement actuel des activités identifiées comme éligibles, le Groupe a procédé à une vérification du respect des trois conditions nécessaires à l'alignement :

DNSH Génériques relatifs à l'adaptation au changement climatique

L'alignement à la taxonomie des activités éligibles du groupe requiert la mise en œuvre d'une analyse des risques climatiques physiques pertinents pour les activités.

Le Groupe n'a pas identifié l'adaptation au changement climatique à long terme comme sujet critique dans le cadre de ses opérations. Le Groupe n'a cependant pas été en mesure de formaliser, sur le long terme, cette appréciation préliminaire par une évaluation formalisée du risque climatique adossé à ses activités. A court terme le Groupe a cependant intégré dans ses plans de continuation de l'activité les principaux risques découlant des conséquences climatiques tels que décrits au §8 de la DPEF.

Une analyse sommaire visant le long terme sera conduite sur les prochains exercices afin d'étudier les risques, la vulnérabilité effective et les mesures à prendre en compte vis-à-vis des phénomènes physiques générés par ce changement climatique et ainsi corroborer l'incidence mineure sur les opérations du Groupe.

Du fait de cette absence d'analyse à long terme, Le Groupe ne remplit actuellement pas l'ensemble des conditions requises pour pleinement répondre au critère « adaptation au changement climatique ».

Evaluation des critères de contribution substantielle et DNSH spécifiques

Comme conséquence du constat opéré sur l'adaptation au changement climatique, le Groupe a préféré reporter l'analyse des critères de contribution substantielle et DNSH spécifiques aux flux d'investissement futurs. Ainsi le Groupe prévoit de mettre en place un processus de collecte des informations nécessaires à l'analyse au fur et à mesure de l'engagement des dépenses.

Garanties minimales

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales énoncés à l'article 4 du Règlement, les activités économiques contribuant à la réalisation des objectifs climatiques et qui se conforment aux DNSH génériques et spécifiques, doivent également établir des procédures visant à respecter les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le rapport final de la Plateforme européenne sur la finance durable publié en octobre 2022 (« Final Report on Minimum Safeguards ») a précisé quatre thématiques devant être couvertes par les garanties minimales :

- Les droits humains (y compris les droits des travailleurs et des consommateurs)
- La corruption
- La fiscalité
- Le droit de la concurrence.

Ces derniers visent à s'assurer d'une part que le Groupe n'a pas été à l'origine de violations des droits et réglementations en lien avec ces quatre thématiques, et d'autre part, que des procédures sont en place au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer, d'éviter et d'atténuer de telles violations.

Le groupe a procédé à un examen de ces garanties minimales avec tous les services concernés et a conclu que les garanties minimales suivantes ont été respectées, sur la base notamment des mesures prises décrites ci-dessous :

- Droits humains
 - Un Code d'Ethique [§RSE_01]
 - Une politique d'achats responsables [§RSE_03]
 - Une politique afin de promouvoir l'inclusion et la diversité [§RSE_07]
 - Une politique d'attraction et du maintien en poste des employés [§RSE_06]
 - Une politique relative à la protection des données [§RSE_05]
 - Une politique liée à la qualité et sécurité des produits ou services [§RSE_08]
- Lutte anti-corruption : L'éthique des affaires, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent sont toutes formalisées dans la Charte d'Ethique du Groupe [§RSE-04]
- Droit de la concurrence : Le Groupe a mis en place des procédures visant à sécuriser les pratiques anti-concurrentielles au sein de sa Charte d'Ethique [§RSE_04]
- Fiscalité, sur la base des principes énoncés au §8 de la présente DPEF

Il ressort de l'examen des garanties minimales que le Groupe respecte les principes définis par le règlement, notamment en matière de droits humains, de lutte contre la corruption, de fiscalité et de droit de la concurrence. Les actions et procédures mises en œuvre au sein du Groupe confirment qu'aucune condamnation définitive n'a été prononcée à son encontre sur ces thématiques, assurant ainsi son engagement en faveur des standards éthiques et des objectifs climatiques.

7.3. Perspectives

L'analyse conduite à date sera complétée sur les prochains exercices par la mise en place d'un processus d'identification et de collecte permanente des informations nécessaires à l'analyse des contributions substantielles (ex : diagnostic de performance énergétique des baux commerciaux, identification des caractéristiques des véhicules) dans le cadre des mesures individuelles.

7.4. Informations quantitatives relatives à la taxonomie

7.4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	Contribution substantielle												DNSH						
	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires total (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	0,00	0,00	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0,0 %	H		
Dont habilitantes		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0,0 %			
Dont transitoires		0,0%	0,0%						NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0,0 %			T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	0,00	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %			
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)	0,00	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %			
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B.)		529,75	100 %																
TOTAL (A. + B.)		529,75	100 %																

	Part du chiffre d'affaires / Chiffre d'affaires total	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

7.4.2. CAPEX

En millions d'euros		Contribution substantielle								DNSH									
Activités économiques (1)	Code (2)	Dépenses d'investissement totales (3)	de dépenses d'investissement (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau et ressources marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau et ressources marines (13)	Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Proportion de dépenses d'investissement alignées en année N (18)	Proportion de dépenses d'investissement alignée en année N-1 (19)	Catégorie activité transitoire (20)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0,00	0,0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	N/EL		
Dont habilitantes			0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0,0%		H
Dont transitoires			0,0%	0,0%						NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0,0%		T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	8,98	13,5%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									7,2%	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0,14	0,2%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0,2%	
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	2,12	3,2%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									6,3%	
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		11,24	17,0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									13,7%	
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		11,24	17,0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									13,7%	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		55,05	83,0%																
TOTAL		66,29	100%																

	Part des Capex/Total des Capex	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	Eligible à la taxinomie par objectif
CCM	0%	17%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

7.4.3. OPEX

En millions d'euros		Contribution substantielle										DNSH							
Code(s) (2)	OpEx (3)	Part des OpEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau et ressources marines (7)	Economie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau et ressources marines (13)	Economie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Proportion de dépenses d'exploitation alignées en année N (18)	"Proportion de dépenses d'exploitation alignées en année N-1 (19)"	Catégorie (activité habilitante) (20)	
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	0,00	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON			H	T
Dont habilitantes		0,0 %	0,0 %	0,0 %	###	###	###	###	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0,0 %		H	
Dont transitoires		0,0 %	0,0 %						NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	0,0 %			T
A.2. Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)																			
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	0,00	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %			
TOTAL (A.1. + A.2.)	0,00	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0 %			
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie	493,57	100,0 %																	
TOTAL	493,57	100,0 %																	

	Part des Opex/Total des Opex	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Eligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

7.4.4 Tableau nucléaire

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6,	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de déconstruction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

8. Autres engagements du groupe

8.1. Lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe Bastide est un contribuable responsable qui respecte ses obligations fiscales (paiement des impôts et taxes). Cela signifie :

- Respecter les lois fiscales applicables dans chaque pays ;
- Préparer et produire des déclarations fiscales de manière exacte et dans les délais prévus par la réglementation ;
- Comprendre comment et où la valeur est créée et s'assurer que les prix de transfert reflètent cette valeur ;
- Travailler avec des conseils fiscaux qualifiés ayant le niveau d'expertise fiscale adéquat et une compréhension de nos activités.

La stratégie fiscale du Groupe repose sur les quatre principes suivants :

1. Conformité : le Groupe agit toujours dans le respect des lois applicables et des règles internationales, le Groupe ne pratique pas l'évasion fiscale et ne recourt à aucune pratique contraire aux réglementations ;
2. Transparence : le Groupe respecte toutes les obligations de publications fiscales et les demandes préalables auprès des autorités fiscales quand cela est requis et toute information est clairement présentée aux autorités compétentes ;
3. Gestion des risques fiscaux : le Groupe ne mène pas d'opération de planification fiscale et n'utilise pas de procédés pouvant viser à la minoration de sa charge d'impôts (redevances de marques, royalties internes) et évalue les options fiscales dans les hypothèses qui la placent en situation de conformité ;
4. Responsabilité et Gouvernance : le Groupe a mis en place les mécanismes nécessaires pour agir selon les principes cités ci-dessus. La stratégie fiscale est suivie par la Direction financière, en lien avec la Direction générale.

8.2. Partenariats et mécénat

Le Groupe milite en faveur de partenariats favorisant l'accès aux soins, la recherche médicale et les partenariats locaux. En ce sens le Groupe a financé plusieurs études cliniques supportées par son comité médical et scientifique : sous la supervision de médecins et universitaires, plusieurs études permettant de faire progresser la recherche médicale ont été identifiées. Le Groupe a pu y contribuer en mettant à disposition des informations de cohorte et en supportant financièrement ces études.

Le Groupe a favorisé l'accès aux soins grâce à plusieurs dons, notamment en fournissant du matériel médical acheminé en Ukraine dans le cadre du conflit l'opposant à la Russie.

Le Groupe favorise ses partenariats sportifs en adossant à sa démarche diverses études médicales, notamment dans le domaine du sommeil ou de la nutrition. Le Groupe est le premier sponsor de la ligue professionnelle handisport de Basket, mais il est aussi partenaire de clubs locaux de premier rang au niveau national : handball, football, rugby.

8.3. Actions visant à promouvoir le lien nation-armée

Dans le cadre de son engagement citoyen, le Groupe Bastide a mis en place une série de mesures visant à promouvoir le lien entre la Nation et l'armée et à soutenir l'engagement de ses collaborateurs dans la réserve.

Depuis la signature d'une convention avec la Garde Nationale, les collaborateurs souhaitant s'engager dans la réserve opérationnelle des armées, de la gendarmerie ou de la police nationale peuvent désormais consacrer jusqu'à 15 jours par an à leur unité, au lieu des huit jours prévus par la loi. Durant cette période, le groupe s'engage à maintenir leur rémunération. De plus, une flexibilité est accordée pour prolonger cette durée, sur demande préalable auprès des ressources humaines. Cette initiative vise à faciliter la conciliation entre l'engagement citoyen et l'activité professionnelle, témoignant ainsi du soutien de Bastide à ses salariés réservistes et de son implication dans la défense nationale.

8.4. Hors périmètre

Les enjeux liés à la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, et l'alimentation responsable, équitable et durable ne concernent pas directement les activités du groupe Bastide Le Confort Médical.

En tant qu'acteur majeur dans le domaine de la fourniture de dispositifs médicaux et du maintien à domicile, le groupe Bastide se concentre sur des enjeux spécifiques à son secteur, tels que l'accompagnement des patients et la gestion des soins à domicile. Ces thématiques alimentaires et de bien-être animal sont davantage liées aux secteurs agroalimentaire et agricole, qui ne relèvent pas du périmètre d'action du groupe.

9. Conclusions

Dans les années à venir, le groupe Bastide s'engage à renforcer ses efforts en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) avec la création d'un service dédié au suivi des actions RSE. Ce nouveau département permettra de structurer et piloter les initiatives du groupe dans ce domaine, en garantissant une gestion plus rigoureuse et cohérente des engagements sociaux, environnementaux et éthiques.

La réalisation du bilan carbone cette année constitue un point de départ majeur pour la mise en œuvre d'une stratégie de décarbonation, avec pour objectif de réduire les émissions sur les Scope 1 et 2 d'ici 2030, en respectant les obligations réglementaires tout en saisissant les opportunités environnementales. Le groupe prévoit d'adopter des solutions concrètes pour améliorer l'efficacité énergétique, optimiser les flux de transport et investir dans des technologies plus durables, telles que les véhicules électriques et les infrastructures solaires.

En parallèle, Bastide mettra l'accent sur l'amélioration des indicateurs de performance environnementaux et sociaux. Parmi eux, l'augmentation du pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte écoresponsable sera une priorité, afin d'étendre les pratiques durables à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. De plus, la gestion des déchets sera optimisée, avec un suivi rigoureux du poids des déchets générés et des actions concrètes pour améliorer le taux de recyclage.

Sur le plan social, les initiatives pour améliorer la qualité de vie au travail (QVT) et la rétention des talents continueront de se développer. L'intégration des nouveaux collaborateurs sera optimisée et des mesures concrètes seront mises en place pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Le groupe renforcera également son engagement pour la parité hommes-femmes et l'inclusion des travailleurs handicapés, avec des politiques spécifiques pour assurer des environnements de travail diversifiés et inclusifs.

Enfin, la cybersécurité restera un enjeu clé, avec des investissements continus dans les technologies de protection des données et des programmes de formation pour sensibiliser les équipes à la sécurité informatique. Le dispositif d'alerte interne, combiné à une gestion renforcée de la conformité réglementaire, permettra au groupe de maintenir des standards éthiques élevés tout en assurant une transparence et une responsabilité accrues.

Cette stratégie globale vise à consolider la résilience du groupe face aux défis environnementaux, sociaux et économiques, tout en restant alignée avec les opportunités offertes par un développement plus durable.

10. Note méthodologique

10.1. Période et périmètre

La période de calcul de l'ensemble des indicateurs, y compris le Bilan carbone, est l'exercice fiscal du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Les informations extra-financières sont informées de manière consolidée à l'échelle du Groupe, à l'exception des indicateurs liés à une activité / service particulière. Des restrictions de périmètre peuvent aussi être appliquées au cas par cas, en fonction de la maturité du processus de reporting ou des différences de méthodes de calcul. Lorsque de telles restrictions s'appliquent, elles sont précisées dans la DPEF en relation avec les indicateurs concernés.

Selon le périmètre indiqué dans chaque indicateur, celui-ci est la couverture en % des ETP et / ou en % du chiffre d'affaires :

	ETP		CA	
GROUPE	3 651	100%	529 755	100%
BLCM	1 999	55%	243 531	46%
Périmètre RH (ADP)	2 545	70%		
UES	2 089	57%		

Dans le cadre de ses engagements en matière de performance extra-financière, le groupe Bastide reconnaît qu'il n'a pas encore été en mesure de couvrir l'ensemble de ses filiales en raison de leur taille modeste et du manque de ressources locales nécessaires pour suivre certains indicateurs de performance. Ceci s'explique notamment par le fait que les filiales exclues ne sont pas encore pleinement intégrées dans les systèmes de sécurité IT du groupe ou n'ont pas la capacité de suivre tous les indicateurs requis.

Cependant, le groupe a mis en place un cadre de reporting intégré qui vise à améliorer progressivement la couverture de ces filiales. Ce processus de mise en conformité, bien que progressif, reflète un engagement clair à renforcer le suivi des indicateurs au sein de toutes les entités. La granularité de certaines de ces filiales, notamment les plus petites, implique que cette progression sera modérée, malgré les efforts significatifs déjà déployés pour harmoniser les pratiques de reporting à l'échelle du groupe.

10.2. Précisions méthodologiques sur les indicateurs

10.2.1. Environnement

Ceux-ci ont été calculés à partir de la mesure du bilan carbone, en utilisant la méthodologie du GHG Protocol :

- E1_ Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 1
- E2_ Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 2
- E3_ Nombre de tonnes de CO2 émises Scope 3
- E5_ Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant

(Voir point 10.3. Méthodologie Bilan Carbone)

E4_ Consommation de carburant de la flotte de véhicules (en litres) :

Cet indicateur mesure la quantité de carburant consommée par la flotte de véhicules de l'entreprise, permettant d'évaluer son efficacité énergétique et sa performance environnementale. Il prend en compte les déplacements professionnels des véhicules utilisant du gazole ou de l'essence.

Les informations ont été collectées lors de la préparation du Bilan Carbone. Pour les entités choisies comme échantillon et qui font partie du « Périmètre Parc Auto », les données proviennent du logiciel de suivi des kilomètres parcourus grâce à des trackers installés sur les véhicules. (Le périmètre « Parc Auto » inclut BLCM et les 25 filiales contrôlées au siège).

Pour le reste des entités du groupe, une extrapolation a été faite par type de combustible par ETP, comme indiqué au point 10.3. Méthodologie Bilan Carbone.

E6_ Nombre de dispositifs médicaux traités dans le programme 'Second Life' :

Cet indicateur correspond au Nombre de dispositifs médicaux remis à niveau et intégrés au programme Second Life pendant l'année, disponibles soit pour une réintégration interne au sein du groupe, soit pour une vente externe à leur prix de coût.

E7_ Poids des déchets générés par les activités du groupe et pris en charge par les éco-organismes :

Quantité de déchets générés par les activités BLCM par catégorie de déchets : DIB, rebuts de Dispositifs médicaux, déchets papiers et emballages, déchets DEEE pris en charge les éco-organismes.

Tous les déchets générés par les activités du BLCM sont pris en charge par 7 prestataires (déchetterie, DASRI, Suez, Ecosystem DEEE, Paprec, Aubord, Corepile). Certains d'entre eux (ceux qui traitent les volumes les plus importants) disposent d'une interface web à laquelle Bastide peut accéder directement pour extraire le poids des déchets collectés.

E8_ Taux de recyclage des déchets :

Il est possible d'accéder ou de demander aux fournisseurs des informations sur les déchets collectés et introduits dans un processus de requalification ou de valorisation.

10.2.2. Social

Pour les indicateurs de la partie Sociale, le périmètre est globalement le même et comprend Bastide plus toutes les filiales dont la paie est gérée dans le logiciel ADP au siège. Il s'agit de 55 entités représentant 70 % du total des ETP.

S1_ Taux de turnover :

Cet indicateur permet de mesurer la stabilité du personnel au sein de l'entreprise.

Il est calculé comme suit : $(\text{Entrées de la période} + \text{Sorties de la période} / 2) / \text{Effectif en début de période}$.

Le calcul intègre toutes les entrées (recrutements, créations de postes, remplacements, rachats de sociétés) et les sorties (démissions, fins de mission, licenciements).

Il inclut tous les salariés de BLCM et de ses filiales intégrées au système de paie ADP, uniquement pour les contrats CDI sur la période de reporting.

La valeur de cet indicateur pour l'année 22/23 a été modifiée de 34,9 % (rapporté dans la DPEF de l'année précédente, qui inclut l'entité Experf) à 31,12 % (sans Experf) afin de conserver le même périmètre sous lequel il est rapporté cette année 23/24.

S2_ Salaire homme / femme : écart :

Cet indicateur mesure la différence de rémunération moyenne entre hommes et femmes, calculée par la formule suivante : $(\text{Salaires moyens Hommes} - \text{Salaires moyens Femmes}) / \text{Salaires moyens Femmes}$.

Le salaire moyen est calculé en faisant la moyenne du salaire de base sur la période, dès lors que l'employé a été présent pendant 12 mois (CDI uniquement). Les salaires minimums sont fixés par la convention collective et une grille salariale est également appliquée. Lorsque l'indicateur d'écart de rémunération est négatif, cela signifie que la rémunération des femmes est plus élevée.

L'indicateur couvre Bastide et les filiales intégrées sur ADP, incluant uniquement les employés en CDI sur une période complète de 12 mois.

S3_ Répartition homme / femme :

Calculé en divisant les Effectifs en CDI par genre sur les Effectifs en CDI totaux. Il permet de montrer l'équité dans la répartition des employés par genre. L'effectif total correspond à l'effectif en fin de période.

S4_ Pourcentage de femme au sein des organes de gouvernance (Conseil d'Administration) :

Il s'agit du Nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration ramené au nombre total de membres composant le Conseil d'Administration.

La gouvernance au sein du Conseil d'Administration est très stable. L'administratrice représentant les salariés n'étant pas comptabilisés conformément à l'article L225-27 du Code de Commerce.

Le groupe suit les dispositions de l'article L.22-10-3 du Code de Commerce qui prohibe un écart du nombre des administrateurs de chaque sexe supérieur à deux dans les Conseils d'Administration de huit membres au plus.

S5_ Taux de satisfaction des employés :

Le taux de satisfaction a été mesuré via un questionnaire envoyé à tous les collaborateurs, indépendamment de leur ancienneté. Seules les questions jugées les plus pertinentes et les réponses "Oui", "D'accord" et "Tout à fait d'accord" sont retenues pour le calcul du taux de satisfaction.

Le questionnaire est diffusé via Google Forms, et les réponses sont retraitées sous Excel pour calculer une moyenne de satisfaction. Chaque répondant est limité à une seule réponse grâce à la configuration de Google Forms.

S6_ Nombre d'heures de formation moyennes par salarié ETP :

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre total d'heures de formation et l'effectif moyen en ETP sur l'année (incluant les CDI, CDD et apprentis).

Toutes les heures de formation finalisée durant la période de référence, qu'elles soient en présentiel, en ligne ou en interne, sont prises en compte pour les salariés de BLCM (CDI, CDD, stagiaires et apprentis). Les quizz réalisés sur la plateforme sont également intégrés dans le calcul des heures de formation.

S7_ Taux de fréquence des accidents de travail :

Le taux est calculé selon la formule suivante : $(\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt} / \text{Nombre total d'heures travaillées}) \times 1\,000\,000$.

Le périmètre comprend, pour Bastide et les filiales intégrées sur ADP, les salariés en CDI, CDD et les apprentis, les stagiaires en sont exclus.

Les données du Nombre d'accidents du travail avec arrêt proviennent de la base ADP.

Les heures travaillées viennent du logiciel ADP en excluent les heures supplémentaires.

S8_ Taux de gravité des accidents de travail :

Ce taux couvre Bastide et ses filiales intégrées dans le système ADP. Il est calculé comme le Nombre de jours perdus divisé par le Nombre total d'heures travaillées multiplié x 1 000.

La population inclut les salariés en CDI, CDD et les apprentis, tandis que les stagiaires ne sont pas pris en compte. Les jours perdus, enregistrés dans ADP à partir des informations de l'arrêt de travail lié à l'accident, sont comptabilisés en jours calendaires, incluant le premier et le dernier jour de l'arrêt. Si l'accident s'est produit avant le 30/06/N-1, seuls les jours comptés à partir du 01/07/N sont inclus dans le calcul.

10.2.3. Sociétale

Le périmètre des indicateurs de cette section varie légèrement et sera par conséquent expliqué pour chaque indicateur.

Pour les indicateurs S9 et S10, le périmètre est constitué de BCM Elargie qui représente 50,4 % du chiffre d'affaires du groupe.

S9_Taux de satisfaction clients / patients :

Le taux de satisfaction client est évalué à partir d'un questionnaire conçu sur Google Forms, envoyé à tous les clients figurant dans la base de données des six derniers mois. La rédaction du questionnaire est assurée par la direction Qualité Groupe et le service exploitation, tandis que le service marketing se charge de sa mise en forme et de son envoi à chaque client ou patient.

Un e-mail est envoyé aux patients dont les coordonnées sont enregistrées dans SAP. Une fois les questionnaires remplis, les réponses sont téléchargées et retraitées pour analyser les résultats. L'enquête a débuté en mai 2024, avec des relances effectuées en juin et juillet. Le taux de satisfaction est calculé en prenant la moyenne des notes attribuées par chaque répondant (chaque ligne représentant une réponse dans la base de données). La note maximale étant de 4/4, cette moyenne est divisée par 4 pour obtenir le pourcentage de satisfaction.

S10_Pourcentage de sites certifiés ISO 9001 :

Cet indicateur couvre tous les sites de BLCM, incluant les pôles, les plateformes et le siège, mais excluant les agences et les entrepôts. Le pourcentage de sites certifiés ISO 9001 est calculé en divisant le nombre de sites certifiés (apparaissant sur le certificat) par le nombre total de sites, en prenant en compte uniquement les pôles logistiques, les plateformes ainsi que le siège. Les données sont fournies directement par "Bureau Veritas", une société spécialisée dans la certification.

La certification ISO 9001 est accordée pour un cycle de 3 ans, avec des audits annuels de certains sites pour vérifier la conformité. Lors du processus de renouvellement, un échantillon représentatif d'environ dix sites est audité, comprenant quatre pôles, une plateforme et le siège. Le cycle de certification actuel a débuté le 14 février 2024 et sera valable jusqu'au 6 février 2027.

En ce qui concerne le périmètre de ces 2 indicateurs, S11 et S12, concernant le Dialogue Social correspond aux entités membres des IUE (Unités Economiques et Sociales) et couvre 25 entités qui représentent 57 % des effectifs du groupe.

S11_Nombre de réunions avec les représentants syndicaux :

Le Comité social et économique (CSE) se réunit au moins une fois par mois et la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) une fois tous les deux mois. Un compte-rendu oral de chaque réunion est publié sur le site Internet du CSE Bastide, auquel tous les partenaires ont accès.

Cet indicateur est calculé comme le Nombre de réunions avec les représentants syndicaux ou les instances représentatives du personnel (IRP) par an. C'est information est facilement traçable en fonction du nombre de VP qui sont publiés sur le site web.

S12_ Nombre d'accords collectifs négociés et signés :

Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'accords négociés entre la direction et les représentants du personnel, traitant de sujets tels que les conditions de travail, la rémunération ou les avantages sociaux.

10.2.4. **Gouvernance**

G1_ Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance (Conseil d'administration)

Calculé comme le Nombre d'administrateurs indépendants / Nombre d'administrateurs total au sein du Conseil d'administration.

Un administrateur indépendant est un membre du Conseil d'administration qui n'a aucun lien financier, familial ou professionnel avec l'entreprise, ce qui lui permet d'exercer ses fonctions en toute objectivité et sans conflit d'intérêts.

G3_ Présence de critères RSE dans la rémunération des dirigeants :

Rapport de la rémunération (ex-ante) des dirigeants indexé sur la performance RSE du groupe sur la totalité de la rémunération des dirigeants.

Pour l'année 23/24, 45 % de la rémunération variable de Vincent Bastide est fonction d'atteinte d'objectif RSE (les 3 critères extra financiers quantifiables).

G5_ Nombre d'intrusions informatiques ou de fuites de données :

Les logiciels de détection et de réponses aux cybermenace VECTRA et SENTINEL permettent de détecter et de traiter les tentatives d'intrusion. Les données sont extraites mois par mois, puis l'équipe en charge concatène les données pour en faire une synthèse annuelle. 28 sociétés sont comprises dans le périmètre d'assurance cybersécurité chez Bastide représentant 58 % du CA du Groupe.

Durant l'exercice 2023-2024, aucune intrusion informatique ou fuite de données avérées n'ont été relevées.

Pour les indicateurs gérés par le service achats, c'est-à-dire de G6 à G12, le périmètre est celui de Bastide élargie, qui représente le 50 % du chiffre d'affaires total du groupe.

G6_ Notation financière fournisseurs :

Corresponds au Taux de fournisseurs référencés chez BLCM ayant un risque financier élevé et c'est calculé comme suit : le Nombre de fournisseurs ayant un risque financier élevé / le Nombre de fournisseurs total déclaré par le service Achats (>20k Eur CA).

La notation financière des fournisseurs est évaluée en fonction des informations fournies par Ellisphere, une plateforme spécialisée dans les informations économiques, juridiques, financières et extra-financières qui envoie également des alertes sur les comportements anormaux des acteurs contrôlés.

G7_ Répartition géographique fournisseurs :

Cet indicateur montre la préférence de Bastide pour travailler avec des fournisseurs français, afin de garantir des impacts environnementaux plus faibles et un meilleur contrôle de la continuité de l'opération.

Il est calculé comme la proportion de fournisseurs français dont le montant d'achat est supérieur à 20k euros par rapport au nombre total de fournisseurs dont le montant d'achat est supérieur à 20k euros.

G8_ Pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte écoresponsable :

Cet indicateur est défini comme le Nombre de fournisseurs ayant signé la charte éco-responsable / Nombre de fournisseurs total déclaré par le Service Achats.

Ils sont pris en compte uniquement les fournisseurs ayant une activité avec le groupe sur l'exercice supérieure à 20 k€. La signature de la charte éco-responsable (ou lettre RSE) est demandée dès le début de la construction du lien avec le fournisseur et enregistré sur SAP.

G9_ Pourcentage de fournisseurs ayant signé l'engagement MDR (Medical Device Regulation) :

Cet indicateur, précédemment appelé « % de fournisseurs audités sur la base de l'ISO 14001 et du MDR », a été modifié car Bastide n'audite pas directement les fournisseurs, mais leur demande la preuve qu'ils ont signé l'accord MDR.

Cette proportion est calculée comme le Nombre de fournisseurs ayant signé Lettre MDF divisé par le Nombre de fournisseurs total déclaré par le Service Achats ayant une activité avec le groupe supérieure à 20 k€.

De la même manière que pour l'indicateur G8, la signature de la MDR est demandée dès le début de la construction du lien avec le fournisseur et enregistré sur SAP.

G10_ Nombre de fournisseurs ayant une notation Ecovadis :

Nombre de fournisseurs référencés chez BLCM étant membre Ecovadis.

G11_ Pourcentage de fournisseurs ayant une bonne notation Ecovadis :

C'est la proportion de fournisseurs ayant une notation "Advanced" ou "Excellent" dans la classification Ecovadis. En d'autres termes, il s'agit du ratio entre le Nombre de fournisseurs ayant une note Ecovadis supérieure à 65 % et le Nombre total de fournisseurs déclarés par le département d'Achats (>20k € de chiffre d'affaires).

G12_ Couverture de la formation Loi Sapin, Loi anti-cadeaux et Canal de dénonciation :

Le responsable de formation et/ou son équipe, ainsi que les RRH concernés et le manager du collaborateur concerné peuvent suivre la progression de formation de leur équipe, grâce au suivi statistique disponible sur la plateforme.

Le suivi de connexion détaille :

- Le nom, prénom de l'apprenant,
- Le jour, mois et année de sa première connexion sur le module,
- Le temps de présence passé sur le module
- Le type de complétude du module (à faire, en cours, complété)
- S'il/elle a validé ou échoué aux tests d'évaluation

Les données sont collectées pour des finalités spécifiques, explicites et légitimes et ne servent qu'à suivre la progression des collaborateurs.

Grâce à l'utilisation d'outils d'apprentissage en ligne, il est ensuite possible de contrôler la couverture et la compréhension de la formation développée en utilisant cette méthode. Ainsi, la couverture de chaque formation peut être calculée en considérant le ratio du Nombre de personnes ayant suivi la formation sur le Nombre moyen des effectifs pendant le période de la formation.

Le dénominateur couvre les entités dont la paie est gérée par le siège, c'est-à-dire 70 % des PTE du groupe.

Les Sous-sujets « Philanthropie » et « Accès et accessibilité » ont été identifiés comme pertinents dans le contexte de l'analyse de double matérialité réalisée pour le nouveau système de rapport du CSRD. Les activités concrètes et les indicateurs de mesure et de suivi correspondants sont encore en cours de définition.

10.3. Méthodologie Bilan Carbone

Le Bilan Carbone pour l'exercice 2023-2024 a été par le cabinet spécialisé GreenFlex conformément aux principes méthodologiques du BEGES-R et du GHG Protocol, sur la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Scope 1 : Emissions directes de gaz à effet de serre. Ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui ont lieu directement au niveau de l'entreprise :

- Les émissions liées à la combustion de carburant des véhicules de services détenus par l'entreprise
- Les fuites de gaz frigorigènes d'une climatisation, d'un frigo ou d'une chambre froide

Scope 2 : Emissions indirectes liées à l'énergie. Ce sont les émissions indirectes principalement liées à l'électricité) qui n'émet pas directement sur le lieu de travail mais tout au long de la supply chain.

Scope 3 : Emissions liées aux activités de l'entreprise, mais qui se produisent en dehors de ses propres installations, comme celles associées à la chaîne d'approvisionnement, le transport des produits, les déplacements professionnels, l'utilisation des produits vendus, et la gestion des déchets.

Principe général de calcul

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été calculées à partir de la formule suivante : Émissions de GES = Donnée d'activité x Facteur d'émission (FE). Les données d'activité proviennent des relevés physiques ou financiers selon les postes d'émissions (consommation d'énergie, déplace-

ments, achats, etc.), tandis que les facteurs d'émission sont issus de sources reconnues telles que la Base Carbone de l'ADEME.

Périmètre de l'Analyse

Le bilan couvre les émissions directes et indirectes de l'ensemble des activités de Bastide, y compris les consommations d'énergie des bâtiments, les déplacements (collaborateurs et visiteurs), les achats de biens et services, ainsi que le transport des produits. Le périmètre comprend aussi la phase de fin de vie des produits vendus et l'utilisation de certains appareils par les clients.

Calcul par poste d'émissions

- **Hors Energie** : Les émissions de CO₂ liées aux pertes de fluides frigorigènes et aux consommations de carburant. Ces émissions ont été estimées, ainsi qu'une partie des consommations de carburant, représentant une estimation de 26 % des émissions
- **Achats de biens et services** : Les émissions de ce poste, représentant la majorité du bilan carbone, ont été déterminées en fonction des volumes physiques (tonnage des produits achetés) et des montants financiers pour les achats de services. Les facteurs d'émission sont spécifiques à chaque catégorie de produit, comme par exemple pour les équipements électroniques et les protections pour l'incontinence.
- **Déplacements (professionnels et domicile-travail)** : Les émissions liées aux déplacements ont été calculées en fonction des km parcourus pour les déplacements professionnels (par type de véhicule, avion, train), des litres de carburant consommés, et des enquêtes de mobilité pour les trajets domicile-travail. Les facteurs d'émissions appliqués varient selon le mode de transport.

Lac consommation de carburant de la flotte de véhicules en litre et les émissions de CO₂ liées aux consommations de carburant en tonne. Ces es consommations ont été extrapolées pour 24 % de la donnée.

- **Fret (entrant et sortant)** : Le fret a été estimé sur la base des tonnages transportés et des distances parcourues, avec des hypothèses sur la provenance des produits (ex. Europe, Asie). Les émissions du fret entrant et sortant ont été extrapolées pour les filiales non-pilotes en utilisant des ratios basés sur le chiffre d'affaires.
- **Immobilisations (bâtiments, véhicules, matériel informatique, etc.)** : Le calcul des émissions pour ce poste repose sur la surface des bâtiments (m²), le nombre de véhicules et d'équipements informatiques, en utilisant des facteurs d'émission standards pour chaque type de matériel.
- **Utilisation des produits vendus** : Les émissions ont été estimées en fonction de la consommation énergétique des appareils (comme les concentrateurs d'oxygène et les aérosols) pendant leur utilisation par les clients. Le mix électrique français a été appliqué pour évaluer les émissions liées à l'utilisation de ces produits.
- **Fin de vie des produits** : Les émissions ont été calculées sur la base des tonnages des déchets générés par les produits vendus en fin de vie (ex. déchets plastiques, métaux). Des hypothèses ont été utilisées pour estimer la répartition des matériaux.

Extrapolation et Incertitudes

En raison du grand nombre de filiales (107), une approche par échantillonnage a été adoptée. Les données des 11 filiales pilotes ont été collectées de manière détaillée et utilisées pour extrapoler les émissions des autres filiales. Les incertitudes varient entre 21 % et 74 % selon les postes d'émissions, en fonction du niveau de précision des données et de l'importance des hypothèses employées.

Voici la manière dont l'extrapolation a été effectuée pour les entités hors échantillon, ainsi que le pourcentage que les extrapolations représentent par rapport aux émissions totales de chaque poste :

Poste	Extrapolé	Sous poste	Clé d'extrapolation pour les filiales restantes
Energie	17,5 %	Electricité	kWh par site, à multiplier par le FE mix moyen en France
		Combustibles	Décision de Bastide : ne pas extrapoler la donnée gaz pour le reste des filiales
Hors Energie	23,5 %	Emissions d'halocarbures de Kyoto	kg de fluides par site
Achats	23,6 %	Autres intrants - biens et matières	Pour chaque activité : tCO2e par € de CA, ramené au CA de chaque activité
		Utilisation de ratios monétaires - Services	tCO2e par ETP ramené au total des ETP
Déplacements	22,2 %	Déplacements professionnels	Consommation en litre de carburant, par type de carburant et par ETP ramené au total des ETP
		Déplacements professionnels	km parcourus par train et avion par ETP ramené au total des ETP
		Déplacements domicile-travail	tCO2e par ETP multiplié par le nombre total d'ETP
		Déplacements visiteurs	N/A ; l'intégralité des magasins Bastide est prise en compte dans la donnée de la filiale BCM
Fret	33,7 %	Fret entrant	Extrapolation sur les tCO2e, sur la base du CA : tCO2e par € de CA, multiplié par le CA de l'activité
		Fret interne	Extrapolation sur les tCO2e, sur la base du CA : tCO2e par € de CA, multiplié par le CA de l'activité
		Fret sortant	Extrapolation sur les tCO2e, sur la base du CA : tCO2e par € de CA, multiplié par le CA de l'activité
Emballages	37,9 %	Plastiques, papiers, cartons	Extrapolation sur les tCO2e, sur la base du CA : tCO2e par € de CA, multiplié par le CA de l'activité
Déchets	3,3 %	Déchets liés à l'interne	Moyenne des données par ETP pour les déchets internes
Immobilisations	3,3 %	Immobilisations bâtiment	tCO2e par site (hypothèse de m2 homogène)
		Immobilisation véhicules	tCO2e par ETP
		Immobilisations informatiques	tCO2e par ETP
Utilisation des produits vendus	37,9 %	Consommation d'électricité pour l'utilisation	tCO2e par € de CA
Fin de vie des produits vendus	37,9 %	Déchets des acteurs économiques	tCO2e par € de CA

Facteurs d'Émission Utilisés

Les facteurs d'émission proviennent principalement de la Base Carbone de l'ADEME et de la base de données Ecoinvent® pour certains produits spécifiques. Les ratios monétaires ont été utilisés en dernier recours, lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir des données physiques précises.

11. Attestation de vérification

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 30 juin 2024

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30 juin 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Comme mentionné dans la note méthodologique, les sous-sujets « Philanthropie » et « Accès et accessibilité » ont été identifiés comme matériels dans l'analyse de double matérialité. Les actions et les indicateurs de performance n'ont cependant pas encore été établis ;
- Comme mentionné dans le chapitre 5 « Risques, opportunités, actions réalisées, résultats et perspectives par enjeu » de la Déclaration :
- Le périmètre de reporting des indicateurs sociaux couvre 70 % des effectifs consolidés du Groupe hormis l'indicateur « Taux de satisfaction des employés » qui couvre 55 % des ETP ;

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

- Le reporting des indicateurs « Poids des déchets générés par les activités du groupe et pris en charge par les éco-organismes » et « Taux de recyclage des déchets » correspond à 46 % du chiffre d'affaires du Groupe ;
- Le reporting des indicateurs « pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte écoresponsable » et « pourcentage de fournisseurs ayant signé l'engagement MDR » correspond à 50 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le reporting de l'indicateur « nombre d'intrusions informatiques ou de fuites de données » correspond à 58 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le reporting des indicateurs « taux de satisfaction clients / patients » et « pourcentage de sites certifiés ISO9001 » correspond à 50,4 % du chiffre d'affaires Groupe.
- Des améliorations restent à apporter dans l'organisation du reporting, notamment en ce qui concerne le contrôle et la traçabilité des informations du bilan carbone.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre juin 2024 et octobre 2024 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Marseille, le 30 octobre 2024

KPMG S.A.

Nicolas Blasquez

Associé

Fanny Houlliot

Expert ESG

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Accords collectifs négociés et signés au cours de l'exercice
Organisation en matière de gouvernance RSE du groupe
« Second Life Program » en faveur de l'économie circulaire et de la préservation de l'environnement

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Pourcentage de femmes au sein des organes de gouvernance (conseil d'administration)
Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance (conseil d'administration)
Nombre d'intrusions informatiques ou de fuites de données
Taux de turnover
Taux d'accidents du travail
Taux de gravité des accidents de travail
Salaire homme / femme : écart
Répartition homme / femme
Nombre d'heures de formation moyennes par salarié ETP
Emissions de CO2 liées aux consommations des bâtiments et aux déplacements professionnels
Consommation de carburant de la flotte de véhicules en litres
Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant en tonne
Poids des déchets générés par les activités du groupe et pris en charge par les éco-organismes
Taux de recyclage des déchets
Taux de satisfaction clients / patients
de sites concernés par le label ISO 9001
Pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte écoresponsable
Pourcentage de fournisseurs ayant signé l'engagement MDR





Bastide
GROUPE